

# VALORISER LE CANADA RURAL



CINQUIÈME RAPPORT ET EXPOSÉ

CONSEIL CANADIEN DE  
L'AMÉNAGEMENT RURAL  
OTTAWA 1973



HT  
475  
•C19  
Author/Auteur

Canada. Council on Rural Development.

1973  
Title/Titre

Commitment to rural Canada - Valoriser  
le Canada rural . 1973

Date	Borrower Emprunteur	Room Pièce	Telephone Téléphone

0133-34.3 (10/70) 7530-21-029-4581

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



54100

VALORISER LE CANADA RURAL

CINQUIÈME RAPPORT ET EXPOSÉ

CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

OTTAWA

L'honorable Donald C. Jamieson,  
Ministre de l'Expansion  
économique régionale,  
Ottawa, Ontario.

Monsieur le ministre,

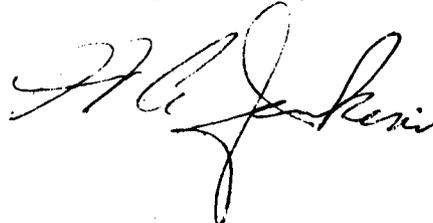
J'ai l'honneur de vous soumettre le Cinquième rapport et exposé du Conseil canadien de l'aménagement rural.

Ce rapport traite de certains aspects du développement qui nous semblent d'une importance fondamentale, et essaye de définir des principes pour des approches de participation au développement rural.

Le Conseil reconnaît les efforts nouveaux et innovateurs de votre Ministère afin d'identifier et de développer de nouvelles possibilités pour les Canadiens ruraux. C'est à espérer que ce rapport va encourager votre Ministère à développer davantage des politiques et des approches qui rehausseront la qualité de vie des gens qui ont choisi de vivre dans le Canada rural.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'W.A. Jenkins', written in dark ink.

W.A. Jenkins

## AVANT-PROPOS

Le Cinquième rapport et exposé vient étayer les nombreuses expériences et conclusions du Conseil canadien de l'aménagement rural en ce qui a trait aux programmes de développement régional. Il a été rédigé au moment où le ministère de l'Expansion économique régionale, auprès duquel le Conseil fait fonction de conseiller, adoptait une nouvelle approche du développement et amorçait la restructuration de son organisation. Bien que les changements projetés par le ministère en étaient encore aux premiers stades de l'élaboration et ne pouvaient par conséquent constituer le principal sujet de discussion du présent document, le Conseil espère néanmoins qu'ils offriront de nouvelles possibilités d'en arriver à un développement régional plus équilibré au pays. Des modifications à la Loi sur les subventions au développement régional visant à rendre ces dernières accessibles aux petites entreprises, des programmes plus souples sous l'enseigne des ententes-cadres de développement, des décisionnaires plus accessibles aux gens grâce à la décentralisation, voilà des changements qui rejoignent les propositions faites par le CCAR dans ce rapport de même que dans les autres rapports et sont porteurs de nouveaux espoirs pour le Canada rural de demain.

Plutôt que critique et dogmatique, cet exposé se veut pratique et ouvert à de nouvelles idées. En substance, l'approche du développement du CCAR implique la participation et l'initiative des gens qui sont touchés par l'évolution des régions rurales et y prennent part, compte tenu des ressources que le gouvernement et l'industrie mettent à leur disposition.

Le CCAR soutient que des politiques, des institutions et des services souples et bien conçus sont essentiels si on veut aider les gens sur place à exprimer leurs désirs et à canaliser leurs énergies en fonction du développement. C'est pourquoi l'un des principaux objectifs de cet exposé est d'aider à rendre les politiques de développement plus utiles et plus souples afin de répondre aux véritables besoins des habitants des collectivités rurales ou des petites agglomérations urbaines.

Le Conseil souhaite que cet exposé encouragera les efforts en vue de trouver de nouvelles approches du développement régional; de façon plus positive et plus constructive, le Conseil espère susciter, au sein des ministères et organismes qui n'ont pas encore amorcé de changements, un processus dynamique de conception de politiques futures encore meilleures.

Le président du CCAR  
W.A. Jenkins

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
- INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - FORCES HISTORIQUES	11
Incidences sociales et économiques sur le Canada rural et urbain	11
Tendances démographiques principales	11
Tendances des activités économiques rurales et de l'emploi	14
Niveau des revenus	17
Forces économiques et urbanisation	18
Situation difficile des zones rurales	20
Mécontentement urbain et coûts sociaux	21
Évolution du rôle des zones rurales	23
Conclusion	25
CHAPITRE II - POLITIQUES ET MÉTHODES NOUVELLES	27
Politiques fédérales et Canada rural	27
Valoriser le Canada rural	33
Ressources et possibilités rurales	34
Participation et processus de prise de décisions	35
Établissement de l'inventaire	36
Méthode de développement	37
Types de stimulants pertinents	39
Besoins de la main-d'oeuvre dans le cadre rural	42
Besoins humains et besoins de la collectivité	46
Services centraux de documentation et d'orientation	46
Préservation des terres agricoles	47
Conclusion	49
CHAPITRE III - RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	51
APPENDICE "A" - CARTES ISODÉMOGRAPHIQUES	59

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
APPENDICE "B" - TABLEAUX STATISTIQUES	65
APPENDICE "C" - COMPOSITION DU CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL	75
APPENDICE "D" - ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL	81

## INTRODUCTION

Les Canadiens ont constaté, depuis la fin des années 1950, que le gouvernement se souciait de plus en plus du développement socio-économique du pays, auquel il participait également de plus en plus, dans le but de guider la croissance économique et d'en répartir les avantages entre les populations de tout le pays.

En dépit de ce souci et de cette intervention accrue du gouvernement à tous les paliers, ce qui manque singulièrement, c'est un engagement de se consacrer à un réaménagement rural et à la revivification de l'organisation socio-économique du Canada rural. Les politiques et les programmes d'aménagement continuent d'être en général axés sur les villes; les décisions relatives à l'aménagement continuent de se fonder, dans l'ensemble, sur l'hypothèse traditionnelle que la croissance économique obtenue, grâce à l'application de techniques avancées et à des entreprises de grande envergure, créerait des emplois nouveaux et rémunérateurs pour tous les Canadiens. Les avantages du développement seraient de la sorte équitablement répartis entre l'ensemble de toute la population, rurale et urbaine.

Un examen minutieux et attentif de l'évolution du développement au Canada, au cours de la dernière décennie, démontre avec netteté que ces hypothèses se sont révélées inexactes. Les avantages de la croissance sont restés hors de la portée de nombre de Canadiens, en particulier ceux qui ont choisi

de vivre dans les parties rurales du Canada. Ces personnes ont en fait éprouvé de sérieuses difficultés en raison de la physionomie de la croissance économique et de la nature de l'évolution sociale, telles qu'elles se sont présentées à la suite de ces politiques du développement.

Ce sont les populations rurales du Canada qui ont le plus subi les effets contraires des forces du développement technique sur lequel nos décisions en matière de développement se fondent dans une très large mesure. Il en résulte non seulement que leur avenir économique est incertain, mais aussi que leurs institutions et leur manière de vivre sont menacées. Dans un tel état de confusion, beaucoup de gens des campagnes sont obligés de se déraciner et de se déplacer vers les centres urbains. Il peuvent être désireux de participer aux activités économiques de ces villes, mais ils sont incapables de le faire car ils manquent de compétences industrielles et de faculté d'adaptation. Ils forment inévitablement le substratum du paupérisme urbain.

La conscience de ces difficultés et de ces soucis apparaît dans chacun des rapports et des propositions passés du Conseil canadien de l'aménagement rural, celui-ci ayant contracté un engagement envers les populations rurales du Canada. Et le Conseil a, à diverses reprises, attiré l'attention sur le fait que ces difficultés, de même que les inquiétudes des populations rurales, ne peuvent être éliminées ni même amoindries dans une mesure appréciable, tant que les politiques gouvernementales n'auront pas reconnu certains faits fondamentaux et certaines relations réciproques importantes, inhérents au processus de développement. Ces faits et ces relations sont en substance les suivants:

Le développement devrait être en lui-même un processus planifié d'évolution, tant économique que social, établi à l'avantage des populations, afin d'élargir leur horizon économique et d'enrichir en même temps leur bien-être social. Le développement économique et le développement social sont ainsi inextricablement liés entre eux; ils constituent ensemble un processus de développement unique et indivisible, visant à servir des buts humains fondamentaux.

Dans ce processus, nous ne pouvons logiquement séparer l'aménagement urbain de l'aménagement rural, de même que nous ne pouvons logiquement mettre à part la notion de l'aménagement rural de celle du développement régional ou national. Il n'est pas possible de parler d'investissement industriel afin d'engendrer des revenus et des emplois dans un centre, ou une région déterminée de croissance, sans parler de l'ensemble du processus de développement, englobant toute une gamme de programmes destinés à élargir l'horizon économique et le choix du style de vie de toutes les populations, quel que soit l'endroit où celles-ci peuvent choisir de vivre. Les populations rurales devraient pouvoir, comme n'importe qui d'autre, accéder de manière égale à l'enseignement supérieur, à une meilleure formation de la main-d'oeuvre et à l'orientation professionnelle, obtenir des commodités et des services sociaux meilleurs, des services médicaux, des logements améliorés et, surtout, une aide qui leur permette de déterminer les possibilités de développement dans leur propre milieu et les aider à se développer à la cadence et dans la mesure où elles peuvent ou veulent le faire.

*C'est ainsi que le Conseil conçoit le processus du développement: intéresser des groupes de citoyens, tant comme participants que comme bénéficiaires.*

Le Conseil n'a eu, au cours des six dernières années, aucune raison de modifier cette philosophie du développement. En vérité, à la suite des nombreuses assemblées et séminaires qu'il a tenus dans diverses parties du Canada, le Conseil a accentué la pression qu'il exerçait en vue d'un tel processus de développement: ceci avec les conseils régionaux d'aménagement, les associations bénévoles de développement, les chefs locaux et d'autres personnes qui se soucient des ressources et des possibilités rurales, tant physiques qu'humaines.

De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, à Fogo Island, Lévis, Geneva Park, Moncton, Winnipeg ou la Réserve indienne de Cowichan, partout où le Conseil a rencontré des chefs locaux, les principaux messages qui suivent lui ont été transmis en termes non équivoques, bien qu'exprimés de manières différentes:

1. Les mouvements des campagnes vers les villes créent de graves problèmes d'adaptation, du point de vue social et économique, pour les populations rurales qui se portent vers les centres urbains, tandis que les zones rurales perdent gros en matière de direction, d'infrastructure et de services. Malgré cela, quelques programmes gouvernementaux tendent à encourager la migration des campagnes vers les villes. Les zones rurales possèdent en fait des ressources naturelles et humaines, qui restent sous-développées, sous-utilisées et souvent non identifiées. Des services de soutien destinés aux populations en cause peuvent donc jouer un rôle important, soit en aidant ces populations à identifier et à développer des possibilités, soit en apportant une aide aux populations qui se déplacent.
2. Il existe un désir croissant de programmes d'animation sociale destinés à aider les collectivités à formuler leurs difficultés, à identifier des possibilités de développement et à participer à la formulation de programmes d'action. Les associations locales de développement estiment que le défaut d'encouragement et d'aide de la part des gouvernements constitue la raison principale de l'échec du lancement de programmes d'animation sociale de cette nature.
3. Le processus gouvernemental de planification manque souvent de réalisme et ne répond pas aux besoins des populations rurales du Canada. Un processus de planification permanent et efficace doit prendre naissance au niveau local, en comportant et en exigeant des apports à tous les paliers, gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce processus tendrait à assurer un développement fondé sur des besoins, des possibilités et des forces locales. Les obstacles proviennent principalement du défaut d'une politique gouvernementale positive dirigée vers la participation, de ressources financières limitées et d'une aide technique et professionnelle insuffisante de la part des gouvernements.

4. *Il existe un besoin urgent de programmes suffisants d'information et d'éducation dans tous les secteurs de l'économie et de la vie rurales, tant en ce qui concerne les femmes et les indigènes qu'en ce qui concerne les exploitants agricoles, les pêcheurs, les exploitants forestiers, afin que le potentiel et la puissance des collectivités rurales soient pleinement utilisés. Nous proposons la création de centres régionaux d'information sur des sujets intéressant les collectivités rurales.*
  
5. *Les populations rurales du Canada, qu'elles se consacrent à l'agriculture, à l'exploitation forestière ou à la pêche, ont le ferme sentiment que les effets des progrès techniques menacent leurs intérêts économiques. Ce n'est pas simplement une aide qu'elles demandent au gouvernement, mais la juste rémunération de ce qu'elles produisent et l'assurance que le gouvernement les considère comme des associés lorsqu'elles poursuivent le plein développement des possibilités naturelles de leur pays.*

Voici quels sont les soucis et les aspirations qu'ont exprimés les populations rurales: c'est l'expression de leur empressement et de leur capacité éventuelle de modeler leur destinée économique et de protéger leurs institutions contre l'assaut de l'évolution technique. Ce sont bien là les éléments essentiels d'une politique de réaménagement rural, telle que la voit la population rurale.

Ce qu'elle recherche en fait, c'est un système de prise de décision des gouvernements qui répondrait de manière convenable à leurs possibilités de développement, à leurs besoins et à leurs préférences, assorti de services, de programmes et de fonds gouvernementaux suffisants et constructifs.

La préoccupation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux n'a pas, dans le passé, avec la stimulation de développements importants de la croissance dans le cadre d'une politique de subventions régionales, apporté les réponses ni les possibilités qui convenaient à beaucoup de régions. Il y a

trop peu d'activités économiques productives dans les zones rurales pour y assurer une profondeur et une permanence saines. Un certain nombre de facteurs ont formé, dans les zones rurales, une crainte du public que les politiques régionales fédérales ne visent principalement qu'à l'industrialisation et à l'urbanisation: l'absence d'un engagement politique catégorique envers l'aménagement rural en tant que partie intégrante du développement régional; la prépondérance des stimulants industriels et commerciaux, des programmes d'infrastructure dans des accords portant sur des centres choisis de croissance et des régions spéciales; la nature sélective et restrictive des accords ARDA 111 et la tendance à la décroissance des dépenses de l'ARDA.

La politique fédérale, récemment annoncée, de décentralisation des opérations d'établissement d'une politique et d'une programmation du MEER dans diverses régions du Canada traduit, tout au moins partiellement, la reconnaissance de la part du gouvernement de ces soucis et représente une tentative de rapprochement entre le processus gouvernemental de prise de décisions et la population, qui permettra à ce processus de mieux répondre aux besoins et aux aspirations locaux et régionaux.

Conscient des tendances de notre société en matière de développement et du problème concomitant de la dépopulation des campagnes, le CCAR a toujours insisté sur des politiques d'aménagement et une planification d'une nature globale et souple; en ce qui concerne certaines zones, qui ne sont pas nécessairement les moins éloignées des principaux centres de croissance, les objectifs d'une politique ne doivent pas être principalement axés sur la croissance et l'amélioration des revenus, mais doivent embrasser l'ensemble de l'environnement. De manière idéale, il devrait en être ainsi, mais lorsque les disparités de revenus et le défaut de possibilités constituent les traits dominants d'une zone, les possibilités économiques constitueront une considération dominante.

Le Conseil pense que dans un processus de développement aussi souple et aussi intégrationniste, la question des techniques d'adaptation et de l'ampleur appropriées d'une entreprise dans les zones rurales, de même que la question de la formation de main-d'oeuvre et d'adaptation des compétences, sont deux points d'importance cruciale.

Ces questions formeront dans une très large mesure le thème central du présent cinquième rapport et exposé, car le fait de ne pas les reconnaître dans des politiques fédérales et provinciales de développement a créé deux situations presque insoutenables. Nous avons d'une part les frais croissants, le mécontentement et les difficultés d'ordre social et "environnemental" rencontrés dans nos centres urbains en expansion rapide. Nous avons d'autre part une dépopulation progressive des zones rurales, qui entraîne une perte de talents et de qualités de chef dans les collectivités rurales, de même qu'une charge fiscale accrue et des frais d'entretien plus élevés des services de ces collectivités. C'est pourquoi non seulement les populations rurales, mais également les habitants des villes recherchent maintenant des issues permettant d'infléchir ces tendances. Le succès d'initiatives publiques comme Enquête Pollution, le mouvement tendant à arrêter les travaux de la voie rapide Spadina, à préserver les espaces verts dans les villes, etc., démontrent également l'inquiétude des populations urbaines à l'égard de la poursuite sans contrôle de tendances traditionnelles à l'urbanisation. En d'autres termes, le public dans son ensemble, qu'il soit rural ou urbain, exprime son désir et sa faculté d'accepter, d'entreprendre et d'exiger un processus de développement qui assurerait au pays des avantages appréciables du point de vue économique, tout en élargissant la gamme des choix offerts à tous les Canadiens.

La principale préoccupation du CCAR, mais en aucune manière la seule, n'en est pas moins l'aménagement rural. Le Conseil incline par conséquent à penser que:

*Le Canada dans son ensemble retirerait, du point de vue social et économique, des avantages substantiels d'une politique d'ensemble de réaménagement et de revivification du Canada rural, politique se fondant sur l'ampleur des entreprises et l'étendue des techniques que les collectivités rurales peuvent soutenir et supporter.*

Dans les chapitres qui suivent, du présent cinquième rapport et exposé, le Conseil a réuni des documents formant un ensemble de preuves, de même que les intérêts de la société, qui appuient cette proposition. Il a également tenté d'énoncer le cadre d'une politique et une série de conseils sur des programmes, pensant que les gouvernements sont disposés à réagir et ont la faculté d'entreprendre la planification et la programmation nécessaires, en association avec les populations locales.

Au chapitre I, le Conseil a réuni des documents sur quelques tendances dangereuses en matière socio-économique, afin d'attirer l'attention sur la rapidité prévue de l'évolution de celles-ci et les effets néfastes qu'elles peuvent avoir pour beaucoup de personnes, particulièrement celles qui désirent vivre en milieu rural. Chose plus importante, cependant, ces statistiques ont pour but de fournir à des Canadiens intéressés les éléments essentiels d'une discussion sur ce qui pourrait être fait pour prévoir cette évolution, la diriger vers un processus de développement nous permettant de formuler des politiques et des programmes qui assureraient au pays, dans son ensemble, des avantages sociaux et économiques supérieurs et un mode de vie plus satisfaisant à tous les Canadiens, qu'ils soient des campagnes ou des villes.

A la lumière de l'évolution prévue, un certain nombre de pays d'Europe ont institué avec un certain succès, au cours des années qui ont suivi la guerre, des politiques tendant à un équilibre de la croissance et de l'aménagement des campagnes et des villes, en incorporant dans ces politiques des objectifs d'utilisation des terres, des buts de répartition de la population et des objectifs de développement économique et social. Ces dernières années, le Canada a également franchi des étapes importantes dans l'élaboration d'éléments composants d'une politique équilibrée de croissance et de développement nationaux. Ce qui manque, toutefois, c'est un procédé ou un mécanisme permettant de coordonner avec efficacité ces éléments composants, et de réagir équitablement aux besoins et aux possibilités de développement des zones rurales et urbaines.

Au chapitre II, nous avons brièvement passé en revue ces éléments composants de nos politiques de la croissance et du développement, et nous avons examiné leurs rapports avec l'aménagement rural et les incidences qu'elles ont sur celui-ci. De plus, et à la lumière des inquiétudes, des aspirations et de la puissance des populations rurales, telles que celles-ci les ont exprimées au Conseil par l'intermédiaire de leurs associations et de leurs institutions, nous avons tenté d'exprimer en termes clairs la perception qu'elles ont du développement et du processus de celui-ci.

La stratégie de l'aménagement rural et les éléments de programmes que le Conseil a de la sorte formulés et introduits dans le chapitre III se fondent sur quelques-uns des droits des populations rurales, tels que celles-ci les perçoivent: celui de choisir leur style de vie propre, de fixer le genre d'aménagement qui se fonde sur leurs ressources et leurs possibilités locales, et enfin celui de fixer la dimension des entreprises qu'elles peuvent le mieux soutenir, ou qui peuvent le mieux satisfaire leurs besoins.

*Le Conseil estime de plus qu'un tel engagement envers le Canada rural et qu'une méthode de développement qui se fondent sur ces désirs fondamentaux des collectivités rurales engendreront une atmosphère favorable à des activités de développement dans toutes les zones du Canada, qu'elles soient rurales ou urbaines, qu'ils inciteront plus de gens à s'intéresser et à participer au processus de développement et assureront, par la suite, un meilleur équilibre entre la croissance rurale et la croissance urbaine, de même qu'un meilleur équilibre dans la répartition des populations entre les zones rurales et urbaines.*



## CHAPITRE I

### FORCES HISTORIQUES

#### Incidences sociales et économiques sur le Canada rural et urbain

Les difficultés auxquelles doivent faire face les zones rurales et les habitants de celles-ci au Canada, et le mécontentement qui en résulte, ne sont ni nouveaux ni accidentels. Ce sont des phénomènes permanents, qui sont la conséquence de forces passées et de circonstances en évolution qui n'ont pas touché différentes zones du pays, ni tous les groupes de Canadiens, de façon identique. Ces forces ont été le résultat, pour une large part, de l'évolution des conditions économiques, ce qui devient encore plus évident dans la physionomie de la répartition de la population qui en est le résultat et dans ses effets; dans beaucoup de cas, elles entrent de manière implicite dans les politiques et les programmes de gouvernements et d'institutions privées.

Le Conseil a tenté, dans le présent chapitre, de passer brièvement en revue l'évolution, au Canada, de la physionomie de la population et des forces économiques sous-jacentes, en faisant porter son effort à la fois sur les effets sociaux et économiques de ces forces sur les collectivités, notamment celles qui vivent dans les zones rurales.

#### Tendances démographiques principales

L'incidence de l'évolution de la population a été spectaculaire dans l'histoire du développement social et économique du Canada. Au cours

des décennies qui viennent de passer, les taux élevés de croissance de la population et la répartition géographique et économique de celle-ci ont été étroitement fonction du rendement économique national, de même que la répartition des activités économiques et des possibilités d'emploi. Depuis le début du vingtième siècle, le taux de croissance de la population urbaine a toujours dépassé celui de la croissance de la population totale. Alors que la population totale du Canada a augmenté à un taux de 2.2 p. 100 par année au cours de la période 1951-1971, le taux de la croissance urbaine a été de plus de 3 p. 100 pendant cette même période.

TABLEAU I

Croissance en pourcentage de la population au Canada,  
de 1951 à 1971

	<i>Modifications en pourcentage</i>	<i>Croissance annuelle moyenne en pourcentage</i>
Urbaine	90.2	3.3
Rurale	- 4.2	- 0.2
Rurale agricole	- 49.8	- 3.4
Rurale non agricole	54.2	2.2
TOTAL	54.0	2.2

Source: Pour les données de base, voir l'annexe, tableaux I et II Canada.

L'élément le plus important du déclin de la population rurale a été la population des exploitations agricoles. Dans le cadre d'une population rurale généralement en déclin, la perte de population rurale agricole a connu un taux de 3.4 p. 100 par an depuis 1951. D'un autre côté, la population rurale non agricole a augmenté au taux de 2.2 p. 100 par an au cours de la même période, ce qui indique qu'une partie de la population agricole a trouvé des activités non agricoles, tout en restant en milieu rural. La plus grande partie de la perte de population agricole doit toutefois s'expliquer par un mouvement vers des zones urbaines. Alors qu'en 1951, près de 62 p. 100 de la population canadienne était urbaine, cette proportion est montée en 1971 à 76 p. 100, comme l'indique le tableau II.

Au cours de cette même période, la population rurale a diminué de 38 p. 100 à 24 p. 100 à peu près, et la population rurale agricole a diminué de 20 p. 100 à son point bas actuel de moins 7 p. 100.

TABLEAU II

Répartition en pourcentage de la population canadienne

	1951	1971
Urbaine en pourcentage du total	61.6	76.1
Rurale en pourcentage du total	38.4	23.9
Rurale non agricole en % du total rural	47.5	72.5
Rurale agricole en % du total rural	52.6	27.5
Rurale agricole en % du total	20.2	6.6

Source: Pour les données de base, voir l'annexe, tableau III.

Les 76 p. 100 de la population totale du Canada qui vivent dans des zones urbaines sont encore plus concentrés. Plus de 40 p. 100 de ces habitants des zones urbaines représentent à peu près 18 villes canadiennes importantes, et plus de 50 p. 100 de cette population se situe à Toronto et à Montréal seulement. Le ministre des Affaires urbaines et l'Institut d'analyse quantitative de l'université de Toronto ont estimé, entre autres, qu'entre 1961 et 2001 la population totale du Canada accusera, selon toute probabilité, une augmentation de 16 millions d'habitants et que plus de 75 p. 100 de cet accroissement de population se produira dans les villes<sup>1</sup>. Les deux cartes isodémographiques qui figurent à l'annexe donnent un aspect visuel de ces tendances.

Cette évolution de la population et de sa répartition constitue le résultat le plus spectaculaire et le plus évident d'une économie en évolution. Dans la période qui a suivi la Seconde guerre mondiale, notamment,

---

<sup>1</sup> Groupe de recherche sur les systèmes, Canada: Prévisions de population jusqu'à l'an 2000, Toronto, 1970.

un certain nombre de facteurs, comme les progrès accomplis dans les techniques, dans les transports, et la demande sur le marché, pour n'en citer que quelques-uns, ont considérablement modifié la physionomie des activités industrielles, de l'emploi et de la population. Les possibilités d'emplois rémunérateurs dans les professions primaires se sont rapidement amenuisées dans les zones rurales.

### Tendances des activités économiques rurales et de l'emploi

Dans le cadre de l'économie rurale traditionnelle, les industries primaires constituaient les principaux employeurs de main-d'oeuvre rurale. L'introduction de la spécialisation et de la mécanisation des opérations en agriculture, dans les pêcheries et dans les exploitations forestières a considérablement réduit les possibilités d'emploi dans les zones rurales. L'innovation et la mécanisation étaient nécessaires à l'origine en raison d'une pénurie aiguë de la main-d'oeuvre requise; elles ont été introduites et adaptées afin de répondre aux besoins des producteurs ruraux et de se conformer à leurs institutions établies.

Avec la complexité croissante des techniques et les demandes d'autres secteurs de l'économie, les zones rurales ont été de plus en plus obligées d'adapter leurs propres besoins et leurs propres institutions à ces innovations. L'innovation technique qui en est alors résultée exige des niveaux de productivité plus élevés et des exploitations de plus grande envergure, afin de financer la mise importante de capitaux qu'a entraînée cette évolution.

Le producteur primaire a dû compter sur la disponibilité des capitaux nécessaires et sur les moyens de se les procurer. Le défaut de capitaux de cette nature, pour acquérir et regrouper une exploitation économiquement rentable et viable, de même que pour acheter les immobilisations nécessaires, a obligé beaucoup de petits exploitants agricoles, de petits pêcheurs ou de petites exploitations de boisés à abandonner leur affaire, ou à la vendre, pour rejoindre les rangs des populations rurales

moins actives ou pour se déplacer dans un milieu urbain, à la recherche d'un emploi.

Les effets de ce processus d'innovation technique et de décroissance des possibilités d'emploi se sont par la suite traduits par un déplacement des populations vers les centres urbains et par la décroissance de la viabilité des collectivités rurales.

Mesurée en gains nets de productivité et en augmentation des revenus des exploitations agricoles, pour ceux qui ont réalisé des économies d'échelle de cette nature, cette transition a été sans aucun doute avantageuse. L'augmentation des revenus des exploitations agricoles reflète plutôt, toutefois, la concentration des richesses dans une tranche plus petite de la population rurale.

Le tableau III montre l'ampleur de cette évolution de la physiologie de l'emploi et de la suite qu'elle aura probablement.

Les industries primaires ont en général diminué en tant que sources d'emploi, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. La fabrication secondaire a conservé une proportion relativement stable de la main-d'oeuvre, tandis que les industries de services ont vu leur importance augmenter.

Nous pouvons de la sorte constater qu'en agriculture comme dans les autres industries primaires, la capacité relative d'emploi va continuer à diminuer. Il est prévu que le taux de cette diminution doit s'atténuer; en fait, il est prévu une légère augmentation de l'emploi en valeur absolue dans l'industrie forestière. En ce qui concerne les zones rurales se fondant principalement sur ces industries primaires, il est prévu que la base économique et démographique doit encore diminuer.

La principale source de croissance de l'emploi continuera de se situer dans les industries tertiaires ou de services, et il est fort probable que cette croissance interviendra dans les centres urbains. Comme nous

ne disposons d'aucune ventilation de ces services entre les zones rurales et les zones urbaines, il semble logique de supposer qu'ils se situent surtout dans les villes. Les services personnels se rattachent dans une large mesure à la population; et il est prévu que l'urbanisation doit se poursuivre.

TABLEAU III

Modification et répartition de l'emploi  
par groupes d'industries

	<i>Emplois</i>		<i>Part de l'emploi total</i>		
	<i>Modification annuelle moyenne en %</i>		<i>%</i>		
	<i>1960-1970</i>	<i>1970-1980</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>	<i>1980</i>
Agriculture	-3.1	-2.1	11.4	6.5	4.1
Industrie forestière	-1.6	1.2	1.6	0.9	0.8
Pêche	1.1	-.-	0.3	0.3	-.-
Mines, pétrole et gaz	4.9	2.1	1.6	1.6	1.5
Fabrication	2.5	0.2	23.8	22.7	17.1
Construction	2.7	3.7	6.5	6.0	6.3
Services électriques, d'eau et de gaz	3.0	-0.8	1.2	1.1	0.8
Transports, entreposage et communications	2.2	2.0	8.4	7.6	7.1
Commerce de gros et de détail	2.9	3.0	17.1	16.8	16.5
Finances, assurances et biens immobiliers	5.0	4.3	3.8	4.6	4.9
Collectivités, entreprises et services personnels	6.4	6.1	18.6	25.7	34.1
Administration publique	3.8	3.4	5.8	6.2	6.5
Total de l'économie	3.1	3.1	100.0	100.0	100.0

Source: Neuvième rapport annuel "Les années jusqu'à 1980"  
Conseil économique du Canada, Ottawa, 1972.  
Tableau 4-17, page 62.

Les services plus spécialisés, qui vont de pair avec les progrès des techniques, se trouvent également et surtout dans les zones urbaines. Les établissements financiers, les services d'experts techniques et de gestion, les installations de communications, les établissements d'enseignement supérieur, etc., sont habituellement situés dans les centres où les activités commerciales sont importantes ou croissantes, et rarement dans des zones rurales ou dans des collectivités moins importantes. De même, les services gouvernementaux sont généralement situés dans les centres urbains les plus importants. Ainsi, la tendance est à la continuation du déclin de l'emploi basé dans les campagnes et à l'augmentation des industries employant de la main-d'oeuvre dans les zones urbaines.

### Niveau des revenus

La physionomie de l'évolution de l'emploi et de la répartition de la population traduit dans une large mesure la réaction à différentes possibilités de revenus. La disparité entre les revenus familiaux ruraux et urbains est non seulement importante, mais elle n'a pas diminué de manière appréciable au cours de la dernière décennie.

Il convient de faire remarquer qu'une comparaison directe du revenu en espèces entre les zones rurales et les zones urbaines n'est peut-être pas absolument appropriée, en raison de la différence des coûts et des styles de vie. Cette comparaison est toutefois de plus en plus valable, si l'on tient compte de l'urbanisation continuelle des goûts et des habitudes de consommation dans le Canada rural. En tout état de cause, l'absence d'une amélioration importante des revenus relatifs au cours de cette période constitue en partie l'explication du mouvement que l'on a observé, en même temps que l'inquiétude que cause à la société une situation qui ne peut se justifier.

TABLEAU IV

Revenu familial moyen

	1967		1971	
	<i>Actuel</i> \$	1961 \$	<i>Actuel</i> \$	1961 \$
Ensemble du Canada	7,602	6,587	10,368	7,772
Zones métropolitaines	8,546	7,405	11,560	8,065
Zones rurales	5,408	4,685	7,627	5,717
Zones rurales en % de l'ensemble du Canada	71.1%		73.5%	
Zones rurales en % des zones métropolitaines	63.2%		65.9%	

Source: Chiffres de 1967 extraits du catalogue n° 13-538 du BFS et chiffres de 1971 extraits du catalogue n° 13-207 de Statistique Canada.

Forces économiques et urbanisation

Cette évolution des physionomies économiques et la tendance vers l'urbanisation reflètent plusieurs phénomènes dynamiques ayant entre eux des liens réciproques. L'organisation industrielle est à la base fonction de la demande croissante, tant intérieure qu'internationale, et de l'évolution des techniques et des coûts de production. Les forces de causalité jouent dans les deux sens, de la demande à la production et de la production à la demande<sup>1</sup>. Il existe un jeu analogue en ce qui concerne les emplois et la population. Il ne fait aucun doute que la population augmente aux endroits où il se trouve des emplois, mais que de la même façon, une certaine population crée une certaine demande et attire plus d'industries et par suite plus d'emplois et plus de gens.

---

<sup>1</sup> W.M. Illing, "Physionomie industrielle de la croissance", L'Économie jusqu'en 1980: documents pour le personnel, Conseil économique du Canada, 1972.

L'évolution des techniques a contribué à l'urbanisation des deux côtés: en diminuant, dans les régions rurales, les besoins de main-d'oeuvre dans l'agriculture et dans les autres industries primaires; dans les zones urbaines, en attirant l'excédent de main-d'oeuvre rurale qui recherchait d'autres emplois. Dans les industries urbaines, l'évolution des techniques a engendré des économies qu'il était possible de réaliser grâce à l'étendue plus grande des exploitations et à la spécialisation, exigeant ainsi un marché plus vaste, dont on dispose habituellement dans les centres urbains importants. Cette croissance attire en outre des industries analogues et connexes, tant celles qui se spécialisent dans la production de certains apports que celles qui fournissent des services connexes. L'ensemble de ce processus vient s'ajouter aux espérances que l'on nourrit en ce qui concerne les avantages d'une implantation dans des centres urbains.

Les centres urbains présentent également moins de risques et d'incertitude, tant pour l'individu que pour la firme. L'individu voit s'offrir à lui non seulement des installations plus perfectionnées, mais également une diversité d'emplois qui lui donne un sentiment de sécurité financière. L'individu qui se trouve en face d'un choix aussi large n'est plus à la merci d'un ou de quelques emplois dans une industrie particulière; et outre la stabilité financière accrue, il a également la possibilité de choisir le genre d'emploi qui peut lui apporter le plus de satisfaction personnelle. Ceci est particulièrement important lorsqu'on le compare aux fortes fluctuations des revenus et de l'emploi qui existent dans l'agriculture et dans les autres industries primaires.

Du côté de la firme, les centres urbains assurent un choix plus étendu de main-d'oeuvre et une gamme de qualifications et de spécialisations que l'on ne trouve pas dans les zones rurales. L'existence d'un marché plus étendu, la variété des industries et le choix de main-d'oeuvre disponible permettent à une firme de modifier plus facilement la gamme de ses produits ou ses méthodes de production, afin d'éviter la désuétude de ses techniques ou du marché.

Il convient de tenir compte de ces facteurs dans toute évaluation de développement éventuel, des zones rurales, car elles constituent le fondement même d'une activité économique rentable. Il est nécessaire de reconnaître que les possibilités d'aménagement rural se rattachent nécessairement au besoin de conserver des entreprises viables. Il convient toutefois de noter que les industries primaires bénéficient actuellement d'une puissance accrue; leur avenir économique est solide, assurant une bonne base à l'amélioration du rendement dans des régions rurales qui développent leur croissance économique en s'appuyant sur des activités connexes. La croissance des industries primaires continuera toutefois, dans l'avenir, à se fonder sur des techniques nécessitant des capitaux considérables et non sur une nombreuse main-d'oeuvre; et les possibilités d'emploi dans les industries employant beaucoup de main-d'oeuvre continueront à diminuer.

### Situation difficile des zones rurales

Les effets de ces tendances n'ont pas eu que des avantages. Dans les zones rurales, l'excédent des départs sur les arrivées a diminué la demande de services dans les collectivités rurales qui pouvaient auparavant subvenir à leurs besoins en pourvoyant à ceux de la population avoisinante. La tendance à la commercialisation et à la spécialisation en agriculture, et dans les autres industries primaires, a accru la demande de certains services spécialisés qui tendent à se concentrer dans quelques centres importants desservant un arrière-pays étendu. L'amélioration des réseaux de communication et de transport les rend plus accessibles et étend la superficie de la zone que desservent les centres urbains.

Cet excédent des départs sur les arrivées a des effets immédiats, qui augmentent de plus en plus, sur le niveau de l'activité économique dans une collectivité et a, de plus, des effets néfastes à long terme sur les perspectives de croissance éventuelle des marchés locaux. Avec un marché qui rétrécit constamment, les zones rurales éprouvent de plus en plus de difficulté non seulement à conserver les activités commerciales telles que les épiceries, les centres de services aux exploitations agricoles, les

banques, etc., mais également leurs fonctions sociales et économiques. Les services de santé, d'enseignement, de loisirs et même les services essentiels, i.e., le téléphone, les transports et la poste coûtent de plus en plus cher aux résidents au point que ces services doivent ralentir ou suspendre leurs activités; du coup, la collectivité perd davantage de son attrait et de sa population.

Le sentiment, dans ces zones rurales, qu'une collectivité n'a pas d'avenir, une fois qu'elle est aménagée, met en mouvement une série de contraintes qui arrivent à jouer d'elles-mêmes en s'ajoutant les unes aux autres. Les éléments plus jeunes et mieux instruits tendent à être les premiers à s'en aller et ce processus prive la collectivité, pour l'avenir, de chefs et de personnes dotés d'esprit d'entreprise. Les genres habituels d'aide deviennent plus difficiles à se procurer. On ne dispose pas facilement, par exemple, de crédits dans une collectivité qui peut ne pas survivre, de même que l'on y décourage les divers genres d'investissements. Dans beaucoup de cas, les installations publiques ne sont pas maintenues ni étendues, et l'on n'y pousse pas à la construction ni à l'amélioration des logements et d'autres éléments d'infrastructure.

### Mécontentement urbain et coûts sociaux

Les centres urbains ont dû eux aussi faire face à des difficultés provenant de leur expansion. L'augmentation élevée de la population des centres urbains a eu pour résultat une croissance matérielle qui s'est manifestée par l'étalement des villes et la concentration de la population dans des tours d'habitation. Cette croissance a abouti à des demandes accrues de routes et de services, et l'obtention de ceux-ci augmente leur usage et engendre une demande plus forte. De même, la concentration accrue de la population engendre des demandes d'emplacements de stationnement, de transports publics et d'autres services qui exigent d'importants investissements.

Les effets de cette croissance des villes se sont toutefois manifestés de la manière la plus spectaculaire, dans les villes les plus importantes, au cours de la décennie passée, par l'augmentation du coût du logement et notamment de la valeur des terrains. Le coût du logement a maintenant atteint un point où, pour pouvoir acheter une maison, une famille doit bénéficier d'un revenu bien plus élevé que la moyenne. De plus, il y a d'innombrables autres services qui deviennent essentiels dans une ville mais dont on n'a normalement pas besoin dans des zones rurales, comme des services de loisirs, une réglementation de la circulation, un service de respect de la loi et de maintien de l'ordre, etc.

L'augmentation du coût de ces services urbains est plus que proportionnelle à celle de la population. Le coût moyen des services devient bien plus élevé que celui qui existait avant l'accroissement de population. Selon toute probabilité, les résidents supportent une partie écrasante de la charge de ces coûts, en raison, en partie, des coûts plus élevés qu'entraîne la fourniture des services nouveaux répartis sur l'ensemble de la population, dont la majorité vivait déjà dans la ville. De plus, celui qui vient des zones rurales entre généralement dans la catégorie des emplois à faible revenu et vit dans des maisons de moindre valeur, de sorte qu'il paie moins que la moyenne des taxes et moins que le coût des services qui ont été fournis à son intention.

L'ampleur de ces coûts directs et indirects devrait faire l'objet d'une recherche poussée. Une telle recherche démontrerait que les coûts de la valeur accrue des terrains, l'augmentation des coûts de construction et d'entretien de rues et de routes, les taxes escomptées sur le terrain perdu, les coûts accrus pour assurer l'enseignement, les parcs et l'aménagement naturel du paysage urbain, la lutte contre la pollution, les services de santé, la protection de la police, etc., constituent un prix trop élevé pour la concentration urbaine et une croissance moderne quelque peu illusoire.

Une firme qui vient s'établir dans un centre urbain, ou qui y étend son exploitation existante, va également payer moins que sa juste part de ces coûts accrus, qui sont le résultat d'une demande croissante de logements, de transports, d'installations de santé et d'enseignement, et autres, pour la main-d'oeuvre accrue qu'elle emploie. C'est pourquoi beaucoup des avantages de l'agglomération profitent aux firmes nouvelles et non à la collectivité qui doit en faire les frais.

Ces questions des coûts et des avantages sociaux et privés sont importantes, lorsqu'on évalue l'effet de la concentration urbaine. D'un côté, la dépopulation des collectivités rurales laisse derrière elle un investissement important en infrastructure sociale et en installations collectives, qui, d'un autre côté, doivent être fournies à un coût accru dans des zones urbaines. Le coût social de l'effort résultant de l'évolution et de la concentration urbaines est plus difficile à mesurer, mais il n'en reste pas moins réel. Le fait de tenir compte de l'ensemble de ces coûts qu'engendre l'urbanisation peut fort bien modifier la valeur relative de la poursuite de la concentration urbaine et de l'aménagement des zones rurales.

### Évolution du rôle des zones rurales

Traditionnellement, le rôle des zones rurales a été de produire de la nourriture. Ce rôle restera important en ce qui concerne le Canada rural, notamment si l'on considère les perspectives mondiales actuelles de la production de nourriture. De plus, si l'on met à part l'expansion des centres urbains et l'amélioration des transports et des communications, on fait de plus en plus appel aux zones rurales pour remplir divers rôles. De profondes modifications se sont également produites dans les collectivités rurales du point de vue des goûts et de la physionomie de la consommation, qui s'alignent de plus en plus sur ceux des villes.

Les zones rurales voisines des centres urbains fournissent des gîtes à des travailleurs de la ville qui peuvent se rendre dans celles-là,

grâce à des installations plus perfectionnées de transport. Ces mêmes commodités qui permettent aux gens de la ville de se transporter dans la campagne environnante permettent également aux habitants des campagnes de dépendre moins des activités traditionnelles et de trouver des emplois dans les villes.

Les zones rurales remplissent également de plus en plus, à l'usage des habitants des villes, un rôle de loisirs et d'esthétique. Les résidences d'été, les terrains de camping, les stations de vacances, les zones pittoresques, etc., présentent de plus en plus d'importance pour les habitants des villes qui désirent s'évader en quête de loisirs. Ils constituent également des endroits attrayants pour prendre sa retraite. Les zones rurales ne peuvent, bien entendu, assurer ce rôle que si elles restent rurales par leur aspect et par leur milieu.

Les difficultés qui se font jour dans les zones rurales, particulièrement au voisinage de centres urbains importants, sont telles qu'elles ont pour effet de mettre en péril non seulement le rôle traditionnel, mais également les rôles nouveaux des zones rurales. Un processus sans contrôle d'étalement urbain porte la promesse d'une vie campagnarde et de coûts peu élevés, mais il détruit le paysage rural et dissimule ces coûts. Cet étalement aboutit à une aliénation de terres agricoles et à la destruction du caractère rural d'une superficie bien plus étendue que les terrains directement perdus au profit d'utilisations urbaines<sup>1</sup>.

Cette "ombre de la ville" est le résultat des exigences existantes et prévues d'aménagement des centres urbains dans des zones de plus en plus distantes du centre de la ville. Ce résultat porte non seulement sur des terrains agricoles inutilisés, détenus à des fins spéculatives,

---

<sup>1</sup> L.O. Gertler, "L'ombre de la ville, la théorie urbaine et la planification régionale" dans Planification régionale au Canada, testament d'un planificateur, Harvest House, Montréal, 1972, pages 34 à 47.

mais également sur une utilisation inefficace de ces terrains agricoles. Rien n'incite à les conserver pour une utilisation agricole, car il n'existe dans ces zones aucun service de soutien de l'agriculture. Ces terrains ruraux non entretenus perdent rapidement leur attrait en tant que paysage rural et n'atteignent plus leur but consistant à répondre aux besoins d'un environnement esthétique de la ville. Des études effectuées en Ontario et au Québec montrent que la zone que touche indirectement ce phénomène peut atteindre jusqu'à cinq fois la zone urbaine existante. Il est par suite évident que les effets de ce processus sur les terrains agricoles du Canada semblent présenter une ampleur alarmante.

L'évolution de ce rôle des régions rurales n'est pas la même dans tout le pays. Dans certaines zones où la croissance urbaine a été forte, l'accélération du taux de l'aliénation des terrains agricoles indique qu'une planification visant à la préservation des terrains s'impose impérieusement. Dans d'autres zones où l'on continue à s'appuyer fermement sur les industries primaires et où les revenus sont bas et présentent des disparités, l'expansion économique et la possibilité d'emplois sont beaucoup plus urgents. Dans d'autres zones encore, où les perspectives de développement et de revenus suffisants sont faibles en raison de ressources modestes ou insuffisantes, des programmes appropriés d'adaptation en dehors de ces zones sont nécessaires. En bref, bien qu'il existe divers problèmes pressants dans le Canada rural, ceux-ci varient largement selon les zones et exigent diverses séries de programmes et de méthodes si l'on veut réussir à les résoudre.

### Conclusion

Les principales tendances démographiques, sociales et économiques que nous avons brièvement examinées dans le présent chapitre sont réelles; il n'est pas possible de les ignorer. La répartition actuelle entre les campagnes et les villes, les pressions ressenties tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, sont en grande partie le résultat de ces influences. La rapidité prévue de cette évolution laisse présager des conséquences redoutables pour un très grand nombre de Canadiens, notamment ceux qui désirent vivre en milieu rural.

Le CCAR partage l'opinion de beaucoup de Canadiens en cause, selon laquelle ces tendances contraires ne sont pas inévitables et selon laquelle, également, des politiques et des programmes qui reposent sur leur continuation et favorisent celle-ci ne sont plus acceptables. A la lumière de l'évolution qui peut être prévue, il est possible d'appliquer des politiques et des programmes appropriés afin de modifier la croissance et le développement du pays, et de leur donner une direction nouvelle, pour le plus grand avantage de tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent. Le chapitre qui suit va analyser en gros les genres de méthodes, de politiques et de programmes de développement dont on a besoin, et dont le CCAR estime qu'ils peuvent le mieux répondre au souci croissant des Canadiens, particulièrement ceux qui vivent dans les zones rurales.

## CHAPITRE II

### POLITIQUES ET MÉTHODES NOUVELLES

Le présent chapitre fait une brève appréciation des politiques fédérales d'aménagement rural de la dernière décennie et recherche des méthodes et des mesures politiques nouvelles qui, pense le CCAR, aboutiraient peu à peu à un réaménagement et à une revivification du Canada rural, tout en assurant la poursuite de la croissance nationale. Nous agissons ainsi en raison du mécontentement croissant des Canadiens, tant des campagnes que des villes, devant l'augmentation des coûts sociaux et économiques qui accompagnent la continuation sans contrôle des tendances historiques vers l'urbanisation et l'insuffisance des méthodes gouvernementales actuelles pour tenter d'enrayer ce processus.

#### Politiques fédérales et Canada rural

Le gouvernement fédéral a commencé à la fin des années cinquante à tenter d'aider le développement économique et social des populations des régions rurales ou défavorisées. Le premier programme d'aménagement régional, qui s'appliquait en grande partie à des zones rurales disséminées dans tout le pays, était destiné à amener des industries dans des zones désignées en fonction de l'étendue du chômage qui y régnait. Ce programme n'a engendré que peu de revenus ou d'emplois, car les stimulants étaient trop faibles pour attirer des industries dans la plupart de ces zones, ou parce que ces zones elles-mêmes ne pouvaient pas convenir au développement d'industries secondaires.

On s'est rendu compte, au début des années soixante, qu'une méthode plus générale et plus intégrée serait nécessaire. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a élaboré, en accord avec les provinces, le programme ARDA, destiné à améliorer l'efficacité et la productivité de l'agriculture et l'utilisation d'autres ressources, tout en prévoyant certaines dispositions en vue de déplacer les exploitants agricoles marginaux vers d'autres activités et de soustraire leurs terres à la production. Ce programme s'appliquait à un nombre relativement peu élevé de zones du Canada et surtout, il ne visait pas à aplanir des difficultés survenant dans des zones s'appuyant sur d'autres industries comme l'industrie forestière, la pêche et l'exploitation minière. Les difficultés d'adaptation des populations rurales habituées à l'agriculture n'ont pas été résolues d'une manière effective, en ce sens que celles-ci n'ont pas été préparées à d'autres emplois à l'endroit où elles vivaient ou que leur adaptation à un milieu urbain n'a pas été facilitée.

Bien que certaines de ces imperfections aient été corrigées dans la troisième série des accords ARDA avec les provinces, qui traduisent maintenant les intentions plus larges de cette Loi vis-à-vis les campagnes, la programmation que prévoit l'ARDA reste très limitée. Son rôle consiste plus à pourvoir des emplois dans des programmes de développement économique rural qu'à jouer un rôle positif, consistant à mettre sur pied une méthode d'ensemble coordonnée de développement économique et social des zones rurales se fondant sur l'initiative et la participation locales.

L'étape suivante était encore plus large et comportait l'élaboration et la mise en oeuvre de ce qui est devenu et connu sous le nom de FODER (Fonds de développement économique rural). Ce programme se fondait au départ sur des zones sur lesquelles on s'était mis d'accord dans un certain nombre de provinces et ne s'appliquait pas seulement à des zones rurales agricoles, mais à des zones rurales en général et comprenait même de petites zones urbaines. Ces plans tentaient de s'axer à assurer un développement économique et social d'ensemble dans une zone. Les plans et les programmes d'action ont été élaborés en collaboration avec les provinces en ce qui

concerne des zones comme celles d'Interlake au Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie. Les programmes FODER ont engendré un mécanisme de planification fédérale-provinciale et, dans une certaine mesure, la mise en oeuvre de mécanismes communs qui ont mobilisé des institutions, des programmes, des ressources financières et des effectifs tant fédéraux que provinciaux, d'une manière qui visait à améliorer la croissance économique et l'infrastructure sociale des zones en cause.

L'efficacité de ces plans a varié dans une large mesure d'une zone à une autre, selon le réalisme du plan, l'efficacité du mécanisme fédéral-provincial de mise en oeuvre, l'étendue de la participation des populations des zones locales et le caractère suffisant des accords de financement. Depuis la création du MEER en 1969, le cadre et les objectifs de certains des programmes FODER ont fait l'objet de modifications importantes, afin de les mettre en harmonie avec les politiques de développement régional.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a pris, à la fin des années soixante, une autre initiative avec l'élaboration du Programme de relance. Ce programme expérimental, axé sur la recherche a été appliqué à des zones rurales choisies en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Il procédait de la prise de conscience du fait que l'on savait peu de chose sur les techniques d'enseignement, de formation et d'adaptation sociales nécessaires pour préparer à de meilleures possibilités d'emploi, soit sur place, soit ailleurs, ceux qui, depuis des générations, avaient souffert de la pauvreté dans les campagnes. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont créé en commun des corporations à but non lucratif, que le gouvernement fédéral finançait d'ailleurs en totalité. Il était laissé à ces corporations une latitude raisonnable d'expérimenter des méthodes et des programmes nouveaux destinés à répondre aux besoins particuliers de groupes de population pauvre dans leurs zones particulières, avec l'espoir que les programmes qui connaîtraient le succès seraient utilisés plus largement dans d'autres programmes de formation et d'enseignement s'adressant

à ces genres de personnes. Malheureusement, on n'a laissé au Programme de relance qu'une durée d'existence de trois à cinq ans, de sorte qu'ils n'ont pas pu aller plus loin que de commencer à déterminer quelles techniques de formation et d'enseignement étaient les plus efficaces. Ils ne fonctionnaient seulement que du côté de l'approvisionnement du marché et ne se souciaient pas de programmes destinés à créer des possibilités d'emploi. Le Programme de relance a connu des expériences à la fois heureuses et malheureuses. Dans certaines zones, non seulement on a élaboré des méthodes nouvelles, mais on a de plus créé et adapté aux besoins particuliers des populations de chaque zone des formes nouvelles d'institutions. Le Programme de relance a démontré l'importance de méthodes souples, axées sur les besoins spécifiques de groupes particuliers dans diverses zones rurales de tout le Canada.

Lors de la création du MEER en 1969, l'effort de développement s'est déplacé vers la notion du "centre de croissance". Le centre de croissance est une zone urbaine, généralement située dans une région défavorisée, que l'on espère, grâce à des stimulants financiers à l'industrie, à des programmes d'équipement et à des investissements dans l'infrastructure sociale, rendre suffisamment attrayant pour l'industrie pour créer une base permanente de développement industriel. Les politiques fédérales de développement régional se sont ainsi de plus en plus engagées surtout vers l'urbanisation et l'industrialisation, sans reconnaître suffisamment les liens qui unissaient entre eux les secteurs ruraux et non ruraux en matière de relations réciproques complexes du point de vue social et économique. Les dépenses engagées pour l'adaptation sociale et l'aménagement des ressources rurales, dans les accords sur les zones spéciales, ont été anormalement basses. Il est également possible de discerner, depuis 1969, une tendance à la décroissance des dépenses dans les programmes ARDA.

Il semble toutefois que la notion du centre de croissance va surtout aider ceux qui se trouvent dans ce centre de croissance lui-même, ou à une distance permettant de s'y rendre au travail, et ne peut faire que peu de chose pour améliorer de manière sensible les perspectives économiques

de ceux qui se trouvent dans des zones rurales plus éloignées. Pour ces personnes, la présence de centres de croissance élargit quelque peu l'existence des possibilités d'emploi, à condition de pouvoir franchir les barrières grâce à la formation, à l'adaptation sociale et à d'autres moyens. Les populations rurales semblent toutefois avoir le sentiment que l'incidence sur l'emploi, dans les zones rurales, d'industries situées dans de tels centres de croissance, a été jusqu'ici minime.

Le Canada manque particulièrement de programmes destinés à combler le fossé qui existe entre les possibilités d'emploi dans des villes éloignées et la situation réelle de ceux qui se trouvent dans des zones rurales relativement reculées. A cet égard, les initiatives gouvernementales destinées à améliorer les perspectives d'emploi et à relever le niveau des revenus dans les régions défavorisées continuent à laisser passablement de côté le problème des gens des zones rurales. Il est évident que de nouvelles initiatives et de nouvelles structures d'organisation sont nécessaires si l'on veut atteindre ces gens dans un sens qui ait une signification quelconque.

Certains programmes fédéraux que l'on prétendait d'une application universelle n'ont eu aucune utilité pour les habitants des campagnes; en fait, ces programmes se sont révélés discriminatoires à l'égard des populations rurales. Les prêts sur hypothèque que consent la SCHL sont obtenus pour la plupart dans des zones urbaines et non dans des collectivités rurales moins importantes. L'exigence générale, dans la pratique, d'un certain minimum de population, dotée d'installations de services particuliers dans une collectivité rurale, reflète l'hypothèse selon laquelle, dans des collectivités rurales moins importantes et possédant moins de services, le financement sur hypothèque aux fins de construction d'habitations représente un mauvais investissement et un risque plus élevé. De même, les hommes d'affaires ruraux qui recherchent une aide financière sous forme de prêts des banques se voient souvent imposer des exigences plus élevées en matière de capital qu'une entreprise analogue située dans une zone urbaine.

Il est possible de tirer de ce bref examen les leçons importantes qui suivent:

1. Il est nécessaire d'accorder de l'importance à la création d'emplois dans les zones rurales. Étant donné l'importance actuelle de la population et de la main-d'oeuvre disponible de ces zones, ainsi que leurs possibilités de croissance démographique, il n'est peut-être pas réaliste de prévoir qu'elles vont engendrer une quantité suffisante de possibilités d'emploi pour assurer des normes de vie suffisantes à toutes les populations desdites zones. Ceci signifie que les programmes doivent établir un équilibre judicieux entre la création d'emplois dans ces zones et l'incitation à quitter celles-ci de manière volontaire.
2. Les activités de création d'emplois doivent s'axer de manière réaliste sur le potentiel et les possibilités économiques. Beaucoup de zones rurales ne présentent peut-être pas d'attrait pour des industries qui ne se fondent pas sur des ressources locales. Dans de tels cas, les efforts de création d'emplois doivent se tourner vers l'amélioration de l'efficacité de la production des industries primaires existantes et vers la stimulation à un traitement plus poussé des ressources primaires locales. Ceci implique à son tour l'introduction de techniques appropriées, d'un financement suffisant, d'une formation à la gestion et d'une multitude d'autres apports destinés à améliorer les facultés et les possibilités économiques de ces zones, au rythme et au taux de développement que les collectivités desdites zones peuvent supporter.
3. Il doit être mis à la disposition de la population locale des formes appropriées de formation, afin de lui permettre de participer pleinement au développement. Un temps de guidage suffisant doit être prévu dans ces programmes de formation, car ils forment une partie intégrante du processus de développement et doivent être coordonnés avec d'autres éléments du programme.

4. On n'a en général pas suffisamment insisté sur les programmes d'adaptation sociale dans le cadre de la famille. Si les gens éprouvent le besoin et le désir de se déplacer pour améliorer la situation de leur emploi et de leur revenu, des programmes d'adaptation sociale doivent être mis en place si l'on veut que la transition soit couronnée de succès. Ceci implique divers programmes non seulement dans la zone qu'ils quittent, mais aussi dans les zones dans lesquelles ils sont reçus.
  
5. La prise de conscience de ce genre de besoins de développement et de besoins humains dans les zones rurales sera évidemment impossible si les plans et les programmes sont élaborés aux niveaux supérieurs de gouvernement. La planification et l'action destinées à identifier les besoins et les possibilités ruraux ou régionaux peuvent être le mieux organisées à l'intérieur des collectivités de la zone ou de la région en cause, grâce aux initiatives d'associations locales ou sub-régionales de développement et d'autres groupes locaux d'intérêts. Il convient également d'assurer la participation de la collectivité dans le processus d'évaluation, afin de déterminer dans quelle mesure des programmes quelconques ont connu le succès et l'échec.

### Valoriser le Canada rural

L'examen que nous avons effectué des tendances socio-économiques, des déséquilibres et des épreuves qui en ont résulté pour la société canadienne, de même que l'efficacité limitée des efforts gouvernementaux tendant à les corriger, indiquent nettement la nécessité d'un engagement extrêmement précis de la part de tous les organismes de développement en vue de réaménager et de revivifier l'économie rurale. Cet engagement doit se fonder sur la conviction ferme qu'une répartition plus équitable des activités économiques entre les zones rurales et les zones urbaines est de nature à apporter des avantages sociaux et économiques à tous les Canadiens.

Cet engagement doit de plus partir du principe que le développement n'est pas un but en lui-même, mais un moyen de parvenir à une meilleure physionomie de la société, à un horizon économique plus large et à une gamme plus étendue de choix d'un style de vie pour tous les Canadiens. Le but ultime du développement est donc l'amélioration du bien-être du peuple. L'acceptation de cette gradation des buts et des moyens implique qu'il faut accorder plus d'attention à l'ensemble des coûts et des avantages sociaux et économiques, tant privés que publics, de la croissance économique dans l'avenir et du lieu où elle interviendra. Cet engagement, qui est nécessaire pour revivifier réellement les zones rurales et assurer des possibilités aux populations rurales, nécessitera l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et d'institutions appropriés.

### Ressources et possibilités rurales

Le souci du Conseil d'un développement complet des possibilités économiques découle directement de son mandat en ce qui concerne l'aménagement rural. Notre sentiment est que, en assurant des possibilités égales et un développement économique égal dans toutes les régions du Canada, le pays entier en tirera des avantages appréciables tant du point de vue économique que du point de vue social. Il convient de faire porter les efforts sur une croissance équilibrée se fondant sur les possibilités existantes de ressources, tant matérielles qu'humaines, et sur la situation socio-économique existante d'une zone. Une telle politique est souple par nature, la disponibilité et la répartition des ressources étant inégales parmi les différentes zones, régions et provinces, les bases de production, les caractéristiques économiques et les structures sociales variant de même. Ce que nous envisageons, ce n'est pas une méthode rigide de développement, mais une méthode de développement qui peut s'appliquer grâce à ces éléments au lieu de les négliger ou de les modifier.

Nous sommes fermement convaincus, compte tenu des études du Conseil et de ses rencontres avec les populations locales, que l'absence de possibilités dans une zone constitue l'exception au Canada et que l'identi-

fication des possibilités, d'une manière systématique, constitue la première étape vers un développement total. L'identification et le développement de telles possibilités fournira la base d'un soutien économique capable d'attirer, ou au moins, de retenir les gens dans ces régions et d'atténuer encore plus, de la sorte, les pressions sur la croissance urbaine.

Les éléments les plus importants d'un engagement politique de développement économique total, insistant sur les régions et les zones rurales actuellement désavantagées, sont les suivants: un inventaire des ressources et des possibilités dont on dispose; l'octroi de stimulants suffisants dans les zones en voie de développement et des diminutions dans certaines régions urbaines; la mise à la disposition de groupes et de particuliers locaux de documentation et de services techniques, afin qu'ils puissent participer pleinement aux étapes de l'inventaire de la planification et du développement; des programmes de soutien de la main-d'oeuvre, destinés à permettre aux gens non seulement de participer au développement local, mais également de s'adapter avec succès à des structures économiques et sociales en évolution et de se déplacer vers des possibilités meilleures si tel est leur désir ou s'ils en éprouvent le besoin.

### Participation et processus de prise de décisions

Le Conseil a fait connaître à diverses reprises, dans ses rapports passés, sa position sur la participation. Elle repose en substance sur le principe que, pour que des politiques et des programmes de développement de nature quelconque connaissent le succès, les personnes mêmes qu'ils touchent doivent les accepter. Pour qu'ils soient acceptés, il faut que les populations en cause les comprennent et que ces politiques et programmes traduisent de la façon qui convient les besoins et les priorités de ces populations. Le moyen le plus efficace de garantir cette compréhension et cette acceptation consiste à faire participer pleinement les personnes en cause à tout le processus de planification et de programmation en vue du développement, à sa mise en oeuvre et à son évaluation.

La participation des populations rurales à la planification et à la mise en oeuvre des stratégies du développement nécessite la création de processus et d'institutions appropriés, destinés à assurer non seulement leur participation, mais également une réaction effective du gouvernement à leurs apports. Dans le contexte des politiques particulières que propose le présent rapport, ce principe de la participation à tous les paliers constitue un facteur essentiel de succès.

### Établissement de l'inventaire

La possibilité de dresser de tels inventaires des ressources rurales existe déjà. L'emploi de l'Inventaire des terres du Canada aux fins d'identification de la faculté des sols de se prêter à l'agriculture, aux plantations de forêts, à la vie sauvage de plusieurs genres et aux loisirs fournit un excellent point de départ pour dresser des inventaires des ressources matérielles. Si l'on pouvait de plus dresser un "inventaire des mers" des eaux côtières du Canada et, dans certains cas, des eaux douces de l'intérieur des terres et de leur faculté de se prêter à différentes sortes de vie aquatique, cet inventaire des ressources serait plus complet et particulièrement utile en ce qui concerne les provinces atlantiques.

La population d'une région ou d'une zone et ses institutions existantes sont toutefois la ressource la plus importante dans le processus de développement et ses capacités, ses aspirations et ses besoins doivent être pris en considération. Ce sont, en outre, les habitants eux-mêmes qui sont le plus capables, dans la plupart des cas, d'identifier des possibilités particulières à leur propre région, s'ils sont encouragés à le faire et si on les y aide. Ils sont aussi le plus capables de délimiter leurs difficultés, leurs besoins particuliers et leurs aspirations, dont tous peuvent se révéler être le fondement de possibilités à développer ou, tout au moins, les facteurs permettant de déterminer la meilleure façon de procéder. Il

est encourageant de constater que ce genre de participation de la population dans cette étape de l'inventaire a été utilisée dans certaines régions et certaines provinces<sup>1</sup>.

Cette étape de l'inventaire peut identifier des possibilités se fondant sur les industries primaires, comme l'augmentation de la production, des changements de produits, un revenu accru grâce à une modification de l'organisation du marché ou à un traitement plus poussé des produits primaires initiaux. Ces possibilités peuvent se fonder non seulement sur des marchés locaux ou régionaux mais, dans certains cas, sur des demandes exclusivement étrangères. Les produits spécialisés du poisson, dont il existe une demande en Europe et au Japon, de même que certaines spécialités de cultures, constituent d'excellents exemples de ce qui précède.

En dressant un tel inventaire des possibilités, on devrait mettre à la disposition des populations locales, pour les aider, des connaissances spécialisées et des services. Le rôle d'appui du gouvernement à ces initiatives locales, afin d'achever ce processus, est important du point de vue de la formation d'une base de développement ultérieur.

### Méthode de développement

L'élaboration d'un inventaire des ressources et des possibilités aboutira souvent à l'identification de possibilités d'une étendue limitée. Le Conseil pense que celles-ci constituent des points de départ légitimes du développement économique. Il n'est pas nécessaire d'importer des entreprises de grande envergure dans des collectivités plus petites, où elles risquent de bouleverser les institutions existantes. Nous pensons qu'en prenant pour base les ressources et les possibilités locales identifiées et

---

<sup>1</sup> Le Programme d'analyse régionale du Manitoba, les initiatives de la collectivité dans le comté de Bridgewater et Pictou (Nouvelle-Écosse), dans le canton de Cabano (Québec) et dans le comté de Kent (Nouveau-Brunswick) constituent quelques-uns des exemples de cette participation populaire.

qu'en les développant à l'échelle nécessaire, le développement devient un processus se suffisant à lui-même. C'est ainsi que, si ces possibilités démontrent qu'il est préférable d'avoir des entreprises de petite dimension, celles-ci doivent être encouragées et favorisées. Par contre, si l'on découvre la possibilité d'existence d'une entreprise de grande envergure, l'aide qui convient doit être apportée.

Dans une telle méthode, le souci principal doit être celui de la croissance et du développement sociaux et économiques, et non pas de l'un à l'exclusion de l'autre, accompagnés d'un certain mélange de ressources indigènes et externes afin de réaliser le maximum de gains sociaux et économiques dans les collectivités. Ceci ne peut se réaliser que grâce à une évaluation délibérée et minutieuse des ressources matérielles et humaines, et leurs possibilités de développement, des cadres précis de l'investissement, des intérêts de la collectivité et d'une planification de leur exploitation en association avec les collectivités locales. La nécessité d'encourager et d'affermir la faculté des collectivités rurales, de planifier et de prendre des décisions grâce à toute l'aide gouvernementale nécessaire, financière, technique et professionnelle, constitue donc le point crucial de cette méthode de développement.

La stratégie du réaménagement rural, telle que nous l'avons esquissée ici, n'est pas fondamentalement en désaccord avec une aide extérieure faisant office de stimulant. En fait, cette aide est importante et constitue une condition préalable majeure. Cette aide et cette initiative extérieures doivent toutefois être associées à une participation locale, afin d'engendrer et de maintenir le processus de développement qui en est le résultat. Le rythme de développement dans une région donnée doit présenter un équilibre déterminé entre ses ressources et ses possibilités, d'une part, et ses facultés d'autre part.

Le Conseil pense que cette façon d'envisager le développement engendrera par la suite une économie de marché favorable à l'intérieur des

zones rurales, augmentant les possibilités d'emploi et de revenus des populations rurales, et créera dans ces zones des conditions favorables à une urbanisation contrôlée.

### Types de stimulants pertinents

Nous reconnaissons que la diversité des ressources et des possibilités dans l'ensemble d'un pays de la taille du Canada est extrêmement étendue. Ceci étant, nous ne pouvons envisager aucune physionomie fixe du développement, de même que nous ne pouvons indiquer la nature et l'ordre de grandeur de l'aide nécessaire pour encourager le développement dans tout le Canada rural. Il est toutefois évident qu'il existe certains éléments communs qu'il est nécessaire d'examiner en fonction de l'engagement envers le Canada rural et envers sa revivification.

L'identification des possibilités dans toutes les zones rurales révélera probablement que des entreprises, tant de grande envergure que d'envergure limitée, se fondant sur les ressources indigènes, peuvent être développées. Malheureusement, la recherche et le développement en matière technique se sont presque exclusivement consacrés, en Amérique du Nord, à augmenter la dimension des entreprises et leur spécialisation, au lieu d'adapter les techniques à des exploitations de taille intermédiaire ou limitée.

Il est donc nécessaire d'effectuer des recherches en matière d'élaboration et d'application de techniques avancées à des entreprises d'une envergure limitée. Cette tentative ne tend pas à la préservation de petites entreprises isolées, desservant des marchés locaux et fonctionnant avec des techniques désuètes, à frais plus élevés, ni au retour à celles-ci. Ce qui est nécessaire, c'est l'élaboration de techniques de production appropriées à l'envergure d'une entreprise qui peut se maintenir dans ces centres moins importants et dans des zones rurales.

Une question analogue à celle des techniques appropriées est celle de l'élaboration d'accords appropriés de gestion, s'adressant à des entre-

prises d'une étendue limitée. Le point sur lequel insistent le plus les écoles actuelles de gestion d'entreprises d'Amérique du Nord est le genre de compétences nécessaires dans de grosses entreprises dans lesquelles un certain degré de spécialisation est nécessaire. Les établissements existants d'affaires ne se sont pas souciés des besoins des entrepreneurs de plus petite taille ou des gérants de firmes d'une envergure limitée.

Ce dernier point est également important en ce qui concerne les activités primaires traditionnelles. L'importance que l'on a accordée à l'agrandissement des fermes et des exploitations de pêche s'est toujours axée sur l'entrepreneur travaillant seul et n'a pas examiné d'autres genres d'organisation qui pourraient être rentables. Certains des progrès effectués dans l'activité industrielle ont, par exemple, été le résultat de l'application de nouvelles formes de gestion, qui ont grandement facilité l'emploi de techniques nouvelles. La spécialisation de l'individu ou d'un service dans la production a eu pour résultat l'efficacité, mais n'a pas nécessairement amené la compagnie à s'appuyer sur un marché ou une gamme de produits. L'application limitée de combinaisons analogues de gestion dans la production primaire a abouti à ce résultat que les firmes étaient moins efficaces et plus vulnérables.

Le groupement coopératif, destiné à réduire la vulnérabilité de chacun, à utiliser dans les meilleures conditions les machines et le matériel, ou à intensifier et à diversifier la production, présente certains avantages indéniables pour les producteurs agricoles. L'élaboration d'une activité secondaire, copiée sur l'organisation agricole existante, ou la création de nouvelles entreprises lancées localement peut également se réaliser grâce à une coopération locale ou régionale. Ce nouveau rôle actif d'expansion des coopératives pourrait apporter une contribution importante à l'aménagement rural.

La faculté des petites entreprises de se procurer des renseignements et des services dynamiques de commercialisation est très limitée. L'exemple, que nous avons cité plus haut, du développement d'une ressource

locale de produits poissonniers à l'intention d'un marché étranger particulier et distant, illustre ce point. Ce genre de services de documentation sur le marché est d'une importance cruciale pour la croissance et la viabilité de petites entreprises, et les organismes gouvernementaux qui peuvent accéder plus largement aux renseignements commerciaux nationaux et internationaux doivent par conséquent les leur fournir.

Le fait de n'avoir pas prévu le perfectionnement des compétences, en matière de gestion des petits entrepreneurs et des gérants de petites et moyennes entreprises, reste un point faible évident dans l'enseignement de la gestion d'entreprises au Canada. Dans les zones rurales où l'excès des départs a réduit de manière sélective le nombre des entrepreneurs et des gérants dans l'avenir, ce défaut est encore plus prononcé. Il existe par conséquent une nécessité pressante de formation, d'aide et d'orientation en matière de gestion, si l'on veut que des entreprises du genre et de la taille de celles qui détiennent la clef du développement des zones rurales connaissent le succès.

Il existe en fait, dans une certaine mesure, des programmes de stimulants financiers aux petites entreprises des zones rurales, mais dans nombre de cas, l'homme d'affaires est incapable d'en bénéficier. La difficulté provient en premier lieu du fait que les hommes d'affaires ruraux ne disposent pas de la même documentation, les bureaux des divers organismes étant habituellement situés dans les centres urbains. En second lieu, la difficulté de savoir comment procéder pour demander une aide, et avec quel organisme prendre contact en premier lieu, est certes une réalité en ce qui concerne les petits hommes d'affaires des zones rurales.

Il est également plus difficile, dans une petite collectivité ou dans une zone rurale, d'obtenir des crédits pour lancer ou pour agrandir une entreprise. Le risque en cause est évidemment plus grand en raison de la limitation du marché, du niveau inférieur des connaissances et des compétences en matière de gestion, de même qu'en raison d'une conscience en gé-

néral moins nette de la situation des campagnes de la part de l'établissement qui accorde le crédit. La combinaison de ces inconvénients nuit gravement aux initiatives rurales.

En résumé, le Conseil tient à insister sur la nécessité d'une série de services d'adaptation, dont beaucoup ont des relations réciproques. Une recherche convenable en matière de techniques et des accords de gestion adaptés à des industries de petite et moyenne envergure constituent d'importants besoins à long terme, si l'on veut évaluer comme il convient les possibilités rurales. De plus, une méthode intégrée de services d'aide et d'orientation sur la commercialisation et la gestion, de même qu'un financement suffisant au profit des entreprises de petite et de moyenne importance des zones rurales, sont essentiels à la poursuite de la croissance et au succès de l'esprit d'entreprise dans les campagnes.

#### Besoins de la main-d'oeuvre dans le cadre rural

La population d'une région quelconque représente une ressource extrêmement importante, en fait la plus importante, pour le développement économique. Comme nous l'avons indiqué au chapitre I, une firme industrielle est attirée vers des centres qui peuvent fournir une masse de main-d'oeuvre qualifiée et variée. Nous avons également fait observer que les programmes existants de main-d'oeuvre sont principalement conçus pour répondre aux besoins industriels des villes, non à ceux des zones rurales. Nous avons encore indiqué qu'il manque d'entrepreneurs et de gestionnaires qualifiés dans les zones rurales pour y soutenir et y favoriser une croissance économique. De plus, le niveau d'instruction et de compétence de beaucoup d'habitants des zones rurales est nettement inférieur à celui des habitants des villes. Ces faits indiquent que les zones rurales se trouvent dans une situation nettement désavantagée. La nécessité d'une main-d'oeuvre, s'étendant sur une large gamme, dans les zones rurales, constitue donc un souci particulièrement important du Conseil.

Le Conseil a examiné les politiques et les programmes de main-d'oeuvre dans la mesure où ils se rattachent au Canada rural et a constaté

qu'ils ne répondent pas aux besoins des habitants des campagnes. Il existe une interaction dans les deux sens entre l'enseignement et le développement économique. Alors que la relation de cause à effet normalement acceptée est que le niveau d'instruction de la main-d'oeuvre disponible a une influence importante sur la cadence et le genre du développement économique dans une région, il est également reconnu que le niveau du développement économique influence de manière importante le niveau et la qualité des réalisations en matière d'enseignement. Ceci tend à indiquer que tout en conservant par ailleurs plus de population locale, des efforts visant à assurer un nombre accru de possibilités d'emploi et des emplois plus variés auraient pu mieux contribuer à l'élévation du niveau d'enseignement que ne l'ont fait les programmes de main-d'oeuvre, qui ont directement élevé le niveau de l'enseignement, pour permettre à des gens de se déplacer vers d'autres emplois.

Les programmes de main-d'oeuvre manquent actuellement de la souplesse nécessaire pour répondre aux difficultés rurales autres que celles qui existent, lorsqu'il y a des possibilités immédiates d'emploi pour des apprentis. La diversité des difficultés de la main-d'oeuvre dans les zones rurales exige de concevoir des programmes qui peuvent répondre aux besoins spéciaux d'une région quelconque. On doit remédier à la situation désavantagée des Canadiens des campagnes, du point de vue du niveau d'instruction, grâce à des efforts à long terme, ayant des effets d'une génération à l'autre, probablement à l'aide des systèmes scolaires, et grâce également à des programmes immédiats de redressement de nature à permettre à ces personnes de tirer parti des possibilités économiques, soit sur place, soit ailleurs. On doit faire face au caractère particulier des zones rurales et à la nécessité de programmes spéciaux d'adaptation, grâce à des programmes de main-d'oeuvre capables de dispenser des conseils en matière d'adaptation et d'un caractère très étendu, afin d'atteindre avec succès les plus désavantagés.

D'autres insuffisances sautent aux yeux lorsqu'on traite de la main-d'oeuvre rurale. Dans beaucoup de cas, l'insistance mise à donner des

cours ou une formation dans des installations approuvées empêche que ces cours ou cette formation ne soient donnés au meilleur endroit pour les apprentis. On ne se préoccupe pas suffisamment de la formation pratique sur les lieux du travail aux fins d'enseignement de compétences immédiatement applicables. L'exigence d'un certain niveau d'instruction officielle ou de compétences connexes rend, dans de nombreux cas, difficile l'emploi de talents existants des populations rurales. Beaucoup de personnes de la campagne possèdent par exemple des compétences en matière mécanique, qu'elles ont apprises à l'occasion de leur emploi existant; une formation pratique sur les lieux du travail pourrait, dans beaucoup de cas, faire un usage constructif de cette base et n'exige pas de normes officielles d'enseignement ni de formation complémentaire et souvent sans aucun rapport.

Pour les habitants des campagnes qui se soumettent à une adaptation professionnelle et plus particulièrement géographique, des services spéciaux d'orientation sont nécessaires, tant au cours de la période qui précède l'adaptation qu'au cours de celle qui la suit. Dans nombre de cas, le genre d'orientation nécessaire devrait englober toute la famille en raison de la modification du style de vie et des habitudes que cela entraîne. A défaut de ces services, l'adaptation risque de connaître moins de succès.

Il est nécessaire de s'occuper des plus désavantagés dans une région. L'application d'un grand nombre de programmes de main-d'oeuvre se fonde sur les avantages maximaux obtenus, compte tenu des frais engagés. Ceci aboutit à choisir les personnes susceptibles d'enregistrer les progrès les plus grands. Bien que ce procédé soit louable dans le cadre d'une répartition efficace de ressources rares, il a pour effet de négliger l'habitant de la campagne qui se trouve dans la situation la plus mauvaise.

Il apparaît que la formation d'habitants des campagnes, en vue d'emplois ailleurs que dans l'industrie primaire, reste à un niveau peu élevé. Si l'on veut effectuer une transition avec des emplois à la ville, que ce soit dans la même région ou ailleurs, il est nécessaire de prévoir

une préparation suffisante des habitants des campagnes aux compétences nécessaires dans les industries urbaines. L'orientation prédominante des programmes de main-d'oeuvre vers la formation des hommes et l'absence de fonctions de soutien pour les femmes constituent également un souci pour le Conseil. L'inscription de femmes à des cours de formation de main-d'oeuvre spécialisée, qui est manifestement inférieure à la proportion de leur inscription dans les rangs de la main-d'oeuvre non spécialisée, donne une indication de l'étendue de cette disparité. Les femmes éprouvent, de plus, le besoin et le désir de pouvoir accéder plus facilement aux emplois traditionnellement réservés aux hommes; les programmes existants ne les encouragent pas et, dans de nombreux cas, ne leur permettent pas de profiter de ces possibilités.

La nécessité de disposer d'une économie en expansion, afin d'améliorer la situation des personnes désavantagées, ne peut être évitée. Sans cette croissance, les personnes qui suivent des cours de formation peuvent se trouver évincées par d'autres personnes venant de niveaux plus bas du marché du travail. De plus, lorsqu'il n'y a pas d'emplois disponibles, les compétences que l'on a acquises sont perdues, car elles ne sont pas mises à profit; la formation devient un moyen de soutien du revenu, non la base d'une amélioration permanente de la participation économique et d'un niveau de revenu amélioré.

Dans toute politique de développement, ces nécessités de la main-d'oeuvre doivent être explicitement reconnues et les programmes doivent être adaptés pour y faire face. Les ressources humaines doivent être planifiées avec autant de précision que les autres facteurs, car des prévisions à long terme sont nécessaires pour préparer les gens à des compétences nouvelles. Les programmes de main-d'oeuvre doivent être d'une durée suffisante pour répondre aux besoins à long terme des zones rurales et ne doivent pas être employés simplement comme des remèdes à court terme. Dans ce contexte à long terme, les programmes de formation, d'enseignement et d'adaptation sociale ne sont que de simples moyens destinés à aider les gens à tirer parti des possibilités économiques, et ne constituent pas des fins en eux-mêmes.

## Besoins humains et besoins de la collectivité

Le présent exposé s'est jusqu'ici concentré sur l'aspect de développement économique de l'engagement proposé envers le Canada rural. Un tel engagement présente aussi, bien entendu, certains aspects sociaux et certains aspects de justice. Le Conseil a indiqué, dans le troisième rapport et exposé, quelques-uns des paramètres de l'insuffisance du volume des services mis à la disposition des habitants des campagnes. Il n'est pas nécessaire de redire ici ces insuffisances des services sociaux, mais il suffit de répéter, en insistant, que des installations décentes de logement, de santé, d'enseignement et des installations collectives également décentes constituent pour tous les Canadiens des droits légitimes, quel que soit l'endroit où vivent ceux-ci. Cela signifie, en ce qui concerne nombre de zones rurales, qu'il est nécessaire d'effectuer un investissement dans une grande partie de l'infrastructure sociale et des installations que les habitants des villes tiennent pour acquises.

Il y a également des cas où les activités économiques et les décisions et programmes gouvernementaux vont avoir des effets néfastes sur certains groupes de gens. Dans de tels cas, il est nécessaire de prévoir une indemnisation et des programmes d'adaptation appropriés. Les principes de l'assistance et de l'indemnisation sociales sont déjà admis au Canada, mais ces principes doivent recevoir une attention spéciale lorsque des modifications sont activement poursuivies.

## Services centraux de documentation et d'orientation

Les diverses populations rurales que le Conseil a rencontrées ont insisté sur le grave défaut d'une source centrale de documentation d'ensemble, et sur un manque de coordination entre les organismes gouvernementaux. Qu'il s'agisse de l'homme d'affaires rural recherchant un conseil au sujet d'une demande de subvention au MEER, d'un particulier qui recherche du travail, d'une famille qui désire changer de résidence ou d'un exploitant agricole qui désire s'agrandir, la confusion règne souvent en raison de la

multitude d'organismes et du défaut de contact entre ceux-ci. Cette confusion s'aggrave encore lorsque plusieurs aspects du même problème doivent être traités avec plus d'un organisme.

L'analyse qui précède, au sujet des services d'adaptation à l'usage des entreprises rurales, illustre ce genre de problèmes. S'il était possible de disposer en un point unique de services de commercialisation, de gestion, de services techniques et financiers, au lieu que ceux-ci soient disséminés dans une multitude d'organismes, ces programmes seraient sans aucun doute bien plus efficaces. De même, un particulier qui a besoin d'une formation, d'une documentation sur le logement, sur le transport et sur d'autres aspects de la vie lorsqu'il s'efforce de se créer un cadre de vie nouveau dans un emploi nouveau, sera incontestablement mieux servi s'il a besoin de ne s'adresser qu'à une seule source.

### Préservation des terres agricoles

Nous avons fait observer dans une analyse antérieure que, bien que le souci dominant du Conseil s'attache aux zones rurales dans lesquelles il existe trop peu d'activité économique productive pour assurer l'unité et la pérennité nécessaires à la collectivité, d'autres zones rurales peuvent avoir des besoins plus pressants, d'une nature différente. En raison de la pression qu'exercent les besoins des zones urbaines concurrentes, la préservation des ressources en terres et du caractère rural de certaines zones est extrêmement importante.

Dans le cadre d'une population mondiale et d'une population canadienne croissantes, des terres agricoles de haute qualité, destinées à la production de nourriture, constituent la richesse la plus grande du monde. La préservation des terres agricoles devrait constituer un souci de première importance pour l'avenir, bien que ceci ne doive pas nécessairement signifier leur préservation contre toutes les utilisations concurrentes. Cette préservation devrait toutefois empêcher l'utilisation en pure perte de nos ressources en terres, en raison de l'irréversibilité de l'aménagement à des

fins non agricoles. La première étape d'une telle politique de préservation des ressources en terres est l'élaboration de lignes directrices de l'utilisation des terres.

Ces lignes directrices devraient redresser l'expansion urbaine pour la canaliser vers des terres présentant un potentiel inférieur pour l'agriculture, délimiter et préserver des terres convenant aux loisirs et à caractère pittoresque, et protéger en même temps les terres agricoles les meilleures afin d'assurer la stabilité agricole nécessaire. Les techniques d'élaboration de lignes directrices de cette nature existent et doivent être utilisées. L'Inventaire des terres du Canada fournit une base permettant d'estimer la capacité des terres à assurer la production agricole, l'exploitation forestière, une certaine vie sauvage et les loisirs. On a, de plus, élaboré des techniques d'évaluation des terres permettant de connaître leurs capacités à des fins de construction ou d'urbanisation. Un emploi judicieux de ces techniques, pour fournir un inventaire complet des terres, est d'une valeur inestimable à des fins de planification et d'aménagement intégrés des terres.

Nous ne sommes pas d'avis que l'agriculture peut prétendre à toutes les terres les meilleures en toutes circonstances. Il existe également un besoin de terres pour beaucoup d'autres objets légitimes comme les loisirs, les routes, l'urbanisation, etc. Toutefois, les terres destinées à une utilisation agricole doivent être d'une qualité supérieure; lorsque c'est possible, des utilisations autres que l'agriculture ne devraient être permises que sur des terres de qualité inférieure.

La souplesse laissée à la croissance constitue une autre considération dans une telle planification; elle concerne ici la facilité avec laquelle des terres peuvent passer d'une utilisation à une autre. L'irréversibilité des utilisations non agricoles fait que le maintien des exploitations agricoles constitue le meilleur moyen d'utilisation des terres qui conviennent jusqu'à ce qu'elles deviennent nécessaires pour d'autres utilisations. Ceci garantit que cette ressource est productive et qu'on ne

la garde pas simplement inactive à des fins de spéculation. Cette considération implique que la croissance urbaine doit se fonder sur un processus intégral qui étudie, planifie et contrôle l'extension des services à des zones nouvelles. En ce sens, l'utilisation des terres à des fins de production agricole pendant qu'elles attendent leur conversion future à d'autres utilisations constitue pour la société la solution la moins onéreuse.

Les avantages qui peuvent être retirés d'une telle méthode de contrôle de la croissance urbaine sont immenses, surtout à long terme. Il est évident que dans sa mise en oeuvre, l'évaluation du bien public et la protection des droits individuels constituent une question grave. Il apparaît clairement, également, que le système du marché libre, dans lequel les intérêts commerciaux à court terme dominant, n'a pas suffisamment tenu compte du bien public. La planification rationnelle de l'utilisation des terres doit avoir de plus en plus place dans les politiques des gouvernements à tous les paliers.

### Conclusion

Le caractère divers du Canada rural exige que les politiques et les programmes soient souples et restent de nature à répondre aux besoins et aux initiatives des régions et des individus auxquels ils s'adressent. Cette observation est d'une importance primordiale si l'on veut résoudre les problèmes du Canada rural. Il n'est possible de répondre aux besoins des habitants des campagnes, tels qu'ils ont été exprimés au Conseil et décrits dans le présent chapitre, que si l'on accepte sérieusement de prendre un engagement envers le Canada rural. Cet engagement permettra aux gouvernements et aux populations rurales d'élaborer en commun des méthodes intégrées et coordonnées en vue de réaménager et de revivifier le Canada rural. Un tel effort peut constituer une étape positive vers la réduction des disparités entre les campagnes et les villes, qui sont également aussi graves que les disparités entre les régions, et vers l'atténuation de la pression qui pousse à accroître la concentration urbaine.

Le chapitre qui suit va exprimer des recommandations particulières en vue de la mise en oeuvre de cet engagement. Bien que ces recommandations s'adressent principalement à tous les paliers de gouvernement, elles s'adressent aussi à tous les organismes, groupes et individus qu'intéresse le Canada rural.

## CHAPITRE III

### RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Dans ce cinquième rapport et exposé, le CCAR a tenté de s'axer sur l'état de mécontentement et d'inquiétude qu'expriment de plus en plus les Canadiens des campagnes vis-à-vis de leur avenir, en se plaçant du point de vue des tendances historiques qui se manifestent dans les forces économiques et de la nature de ces forces se perpétuant elle-même. Lesdites forces ont créé un processus apparemment irréversible de dépopulation des campagnes et d'urbanisation croissante.

Les effets de la physionomie historique de la croissance et du développement n'ont eu aucun avantage pour un grand nombre de Canadiens, des campagnes ou des villes, et ceux-ci demandent de plus en plus un examen minutieux des coûts sociaux et économiques qu'entraîne le processus de dépopulation des campagnes et d'extension des villes. En vérité, ce phénomène de l'expansion plus rapide de nos villes et les problèmes qui s'y rattachent, d'une part, de même que les problèmes des zones rurales d'autre part, provoquent dans la société une inquiétude croissante et exigent des méthodes nouvelles. Des sections importantes de la population du Canada n'acceptent plus la physionomie historique de la croissance et du développement comme un phénomène inévitable, et cette partie de la population exige et engage des actions destinées à créer un environnement plus humain.

C'est dans ce climat d'intérêt public croissant et de prise de conscience vis-à-vis du modelé futur du pays que le CCAR insiste auprès de tous les paliers de gouvernement et des autres organismes de développement, afin que ceux-ci prennent un "engagement explicite envers le Canada rural" et adoptent des politiques de nature à permettre un développement plus complet des ressources et des possibilités rurales, de même que la revivification de la structure socio-économique rurale.

En réclamant un tel engagement envers le Canada rural, le CCAR ne réclame pas un retour aux idéaux du passé. Bien que le rôle traditionnel des zones rurales en tant que fournisseur de nourriture reste et doive rester important, les activités économiques, de même que les goûts et les aspects de la consommation des habitants des campagnes, ont subi des modifications profondes à la suite de la croissance phénoménale des centres urbains et de l'amélioration des installations de transports et de communications. Il ne peut, en tant que tel, exister un spécimen de zone rurale ni une zone rurale typique. Ce que comporte tacitement cet engagement est, par conséquent, une méthode de développement qui augmentera de manière appréciable les possibilités de revenu et d'emploi dans les campagnes, afin d'encourager la vie à la campagne et de préserver le milieu rural.

Bien que les éléments de base de politiques de cette nature soient décrits dans le chapitre qui précède, le CCAR tient à insister ici sur le fait qu'aucune politique de l'aménagement rural ne sera efficace si le processus de prise de décisions des gouvernements ne se rapproche pas des populations rurales et ne réagit pas rapidement et suffisamment à leurs besoins.

### Recommandations

I - Tous les paliers de gouvernement doivent accepter l'engagement envers le réaménagement et la revivification du Canada rural, non seulement pour des motifs d'équité et de justice sociale, mais aussi pour que des avantages sociaux et économiques à long terme en résultent pour le Canada dans son ensemble et pour tous les Canadiens.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Le gouvernement du Canada devrait formuler un engagement politique explicite envers l'aménagement rural. Le ministre de l'Expansion économique régionale devrait, dans sa méthode révisée de développement régional, prendre les initiatives et les mesures nécessaires pour favoriser des engagements politiques analogues de la part d'autres organismes de développement.*

II - L'un des éléments les plus importants d'un tel engagement réside dans la reconnaissance du fait que les populations rurales devraient avoir la possibilité de jouir d'un niveau de vie acceptable et de bénéficier de commodités et de services améliorés: installations d'égouts et d'eau, installations de loisirs, meilleur enseignement et meilleure formation de la main-d'oeuvre, de même qu'une amélioration du logement. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne les zones ou les groupes de gens qui ont toujours manqué le plus de ces facilités.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Le ministre de l'Expansion économique régionale devrait se servir du programme ARDA et des programmes des zones spéciales, de même qu'il devrait avoir la préséance sur d'autres organismes compétents de développement, afin d'améliorer ces installations fondamentales dans les zones rurales.*

III - L'une des exigences les plus vives des populations rurales réside dans le fait que les politiques de développement et le processus de prise de décisions doivent être réalistes et doivent répondre aux besoins, aux préférences et aux points forts des collectivités rurales.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces et d'autres organismes, fournir aide et encouragement à des associations bénévoles de secteur et locales de développement, afin de permettre aux populations rurales en cause de participer à la délimitation des besoins et des possibilités, à la formulation de programmes de développement, de même qu'à leur mise en oeuvre adaptée aux besoins locaux.*

IV - L'assurance d'une aide suffisante aux entreprises rurales est d'une importance cruciale dans toute politique d'aménagement rural. Une telle aide doit être accordée d'une manière qui réponde à la diversité des besoins et à l'envergure des entreprises auxquelles elle s'adresse.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Les bureaux régionaux du MEER devraient être équipés pour pouvoir fournir les services suivants:*

- 1. une aide étendue et sur place aux entrepreneurs ruraux, consistant en une aide, des conseils et une orientation en matière de gestion et de commercialisation, afin d'améliorer la viabilité et les perspectives de croissance de leurs entreprises;*
- 2. des services de recherche et de développement en matière de commercialisation, afin de permettre aux hommes d'affaires des campagnes de délimiter des possibilités immédiates et futures de débouchés de leurs produits ou services;*
- 3. des services de crédit aux entrepreneurs ruraux aux mêmes conditions et avec la même facilité que celles dont bénéficient les entrepreneurs des villes.*

V - Tout développement réaliste des zones rurales doit être permanent et, en tant que tel, doit s'appuyer sur l'établissement d'un inventaire des ressources, des possibilités et des besoins des collectivités rurales, afin de faciliter une planification et un choix de professions intelligents. Une grande partie de ceci existe déjà dans l'Inventaire des terres du Canada et à d'autres endroits.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*L'administration régionale du MEER devrait, d'accord avec les gouvernements provinciaux, procurer toute l'aide et l'encouragement possibles pour dresser de tels inventaires dans des zones rurales particulières. Des conseils de développement régional ou des associations locales de développement doivent jouer, dans les provinces, un rôle important dans ce processus.*

VI - Des installations d'enseignement, de perfectionnement et de formation des compétences à l'usage des populations rurales sont nécessaires au succès des efforts de développement rural ou régional. Ces installations doivent être prévues non seulement pour préparer les populations rurales à se consacrer avec succès à des métiers ruraux, mais également pour préparer suffisamment ceux qui décident de se déplacer pour prendre un emploi dans une ville. En d'autres termes, la gamme des programmes de développement de la main-d'oeuvre doit être assez large et assez souple pour assurer aux populations rurales un horizon économique plus étendu. De plus, dans tout programme de développement humain, le perfectionnement et la formation des compétences de ceux qui sont le plus désavantagés doivent recevoir l'attention la plus grande, pour des raisons de justice sociale.

Les études du CCAR montrent qu'un grand nombre des programmes de développement de la main-d'oeuvre n'ont pas eu d'avantages pour les populations rurales lorsque celles-ci ont voulu choisir leurs activités économiques.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Le MEER devrait prendre l'initiative d'évaluer les besoins de documentation et de formation de toutes les zones rurales et, en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et les gouvernements provinciaux, il devrait élaborer des programmes d'ensemble de nature à satisfaire ces besoins, afin d'utiliser pleinement le potentiel et les forces des collectivités rurales.*

VII - Dans une politique de réaménagement rural d'ensemble, visant à un équilibre entre la croissance des villes et celle des campagnes, la nécessité de mesures de formation professionnelle variées et polyvalentes, de même que le besoin de techniques et de méthodes de gestion adaptées, deviennent des questions cruciales.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*On devrait créer au Canada un institut d'adaptation aux techniques et à la gestion, afin de garantir le développement de techniques et d'une gestion adaptées, et ce service devrait être fourni d'une manière permanente aux entrepreneurs ruraux.*

Cet institut se consacrerait particulièrement au développement et à l'application de techniques et de formes de gestion adaptées à des entreprises de petite et moyenne importance, ce qui améliorerait l'efficacité et la viabilité des entreprises rurales existantes et encouragerait par ailleurs la création de nouvelles entreprises et de nouvelles industries se fondant sur les possibilités et le potentiel des zones rurales.

VIII - Traditionnellement, l'action coopérative a pris naissance et s'est axée, au Canada, sur les zones rurales; au cours de ces dernières

années, toutefois, peu de progrès ont été accomplis en ce domaine. Le CCAR pense que des activités coopératives peuvent représenter un outil important dans l'aménagement des ressources rurales et dans la revivification de la structure socio-économique des campagnes.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Le mouvement coopératif devrait examiner toutes les applications possibles de l'action coopérative pour favoriser les entreprises et le développement ruraux. Le gouvernement devrait fournir une aide aux divers modes d'action coopérative, ce qui présenterait un avantage pour le développement économique des zones rurales.*

IX - La croissance phénoménale de la population urbaine exerce une pression destructive sur le site rural et sur les métiers ruraux traditionnels des zones entourant ces centres urbains. Ceci est particulièrement vrai dans les basses terres du Saint-Laurent, à l'est du pays, et dans les basses terres de la région continentale de la Colombie-Britannique. Dans d'autres zones, et bien que ces pressions soient nettement moins rigoureuses, il se produit une perte considérable d'éléments d'actif constitués par des terres rurales, en raison du fait que celles-ci sont la propriété de personnes qui n'y résident pas, ou que des terres ont été loties sans contrôle pour construire des chalets à l'usage des habitants des villes. Le CCAR pense qu'il est possible d'adapter ces pressions d'une manière harmonieuse.

Le CCAR fait donc la recommandation suivante:

*Les politiques de développement régional devraient comporter des lignes directrices appropriées en vue d'une utilisation optimale des terres. Ces lignes directrices devraient tendre à contrôler l'expansion des villes et à la diriger vers des terres présentant de faibles possibilités pour l'agri-*

*culture, à protéger les terres convenant aux loisirs et celles qui présentent un caractère pittoresque et à préserver les meilleures terres agricoles en vue de la production de nourriture, ce qui, dans le cadre international, devient de plus en plus important.*

Ces recommandations s'appuient en grande partie sur des exigences populaires, particulièrement dans les zones rurales; le CCAR pense fermement que des politiques s'appuyant sur ces recommandations n'auront pas seulement pour effet de revivifier l'économie rurale et la vie à la campagne, mais pense également, à la lumière des tendances socio-économiques, qu'il est possible de prévoir qu'elles mèneront progressivement ce pays vers une croissance mieux équilibré des campagnes et des villes et une répartition géographique de la population.

APPENDICE "A"

CARTES ISODÉMOGRAPHIQUES



## CARTES ISODÉMOGRAPHIQUES

Il existe un certain nombre de moyens de faire ressortir la densité de la population par rapport aux zones géographiques. Les cartes conventionnelles s'appuient sur des symboles de variation de densité. Des tableaux et des graphiques peuvent également illustrer les concentrations et les caractéristiques de la population.

Une tentative pour démontrer de façon représentative la concentration de la population comporte l'emploi de cartes isodémographiques, mises au point pour la première fois au Canada à l'intention du ministère de l'Environnement. Ce sont des cartes dans lesquelles l'unité de mesure est constituée par les gens et non par l'espace ou la distance.

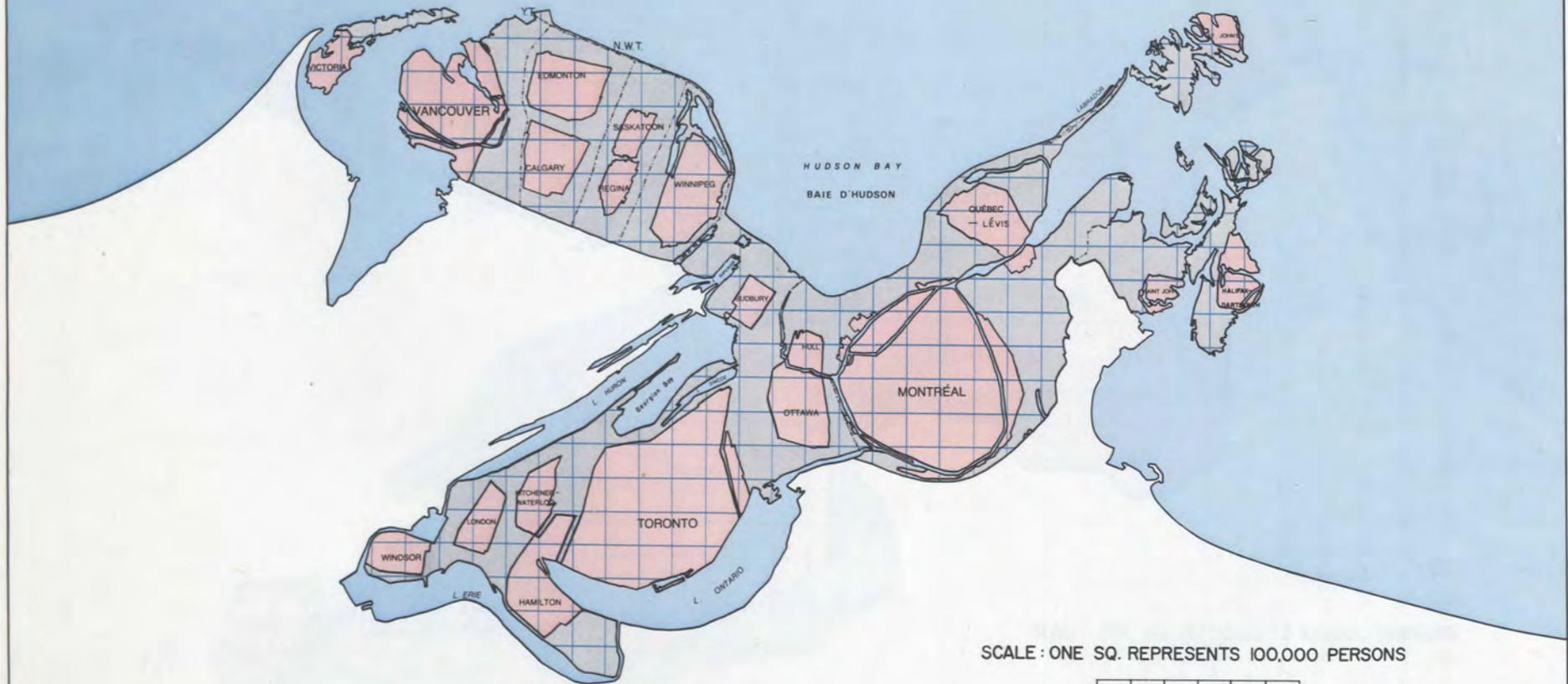
Le procédé isodémographique fournit un moyen spectaculaire de se faire une idée de l'effet de la concentration de la population dans les centres urbains les plus importants. Il s'agit là d'une tentative pour faire ressortir la réalité de la population dans une entité géographique qui reste encore reconnaissable.

Dans les deux cartes jointes, il est montré un certain nombre de collectivités urbaines à peu près telles qu'elles apparaissent maintenant sous le rapport de la densité de population relativement aux zones avoisinantes, et telles qu'elles apparaîtront en 2001, si les tendances actuelles de croissance se poursuivent.

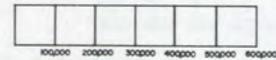
Le quadrillage de ces deux cartes est conçu pour faire apparaître 100,000 personnes par carré, que ce soit ou non dans les centres urbains désignés. Il est possible, de cette manière, d'illustrer la dimension changeante de ces collectivités et l'influence de leur population. La carte de 1971 est considérablement plus petite que celle qui est prévue pour l'an 2001. En se servant de la même échelle pour ces deux cartes, il est possible de se rendre immédiatement compte de l'augmentation de la taille des centres urbains et du Canada urbain en général.

Ne recherchez pas de réalité géographique dans ces cartes. Elle n'existe pas. Mais ce qui existe, c'est la réalité de la population et c'est cet effet que nous démontrons.

POPULATION MAP OF CANADA  
CARTE DEMOGRAPHIQUE DU CANADA  
1971

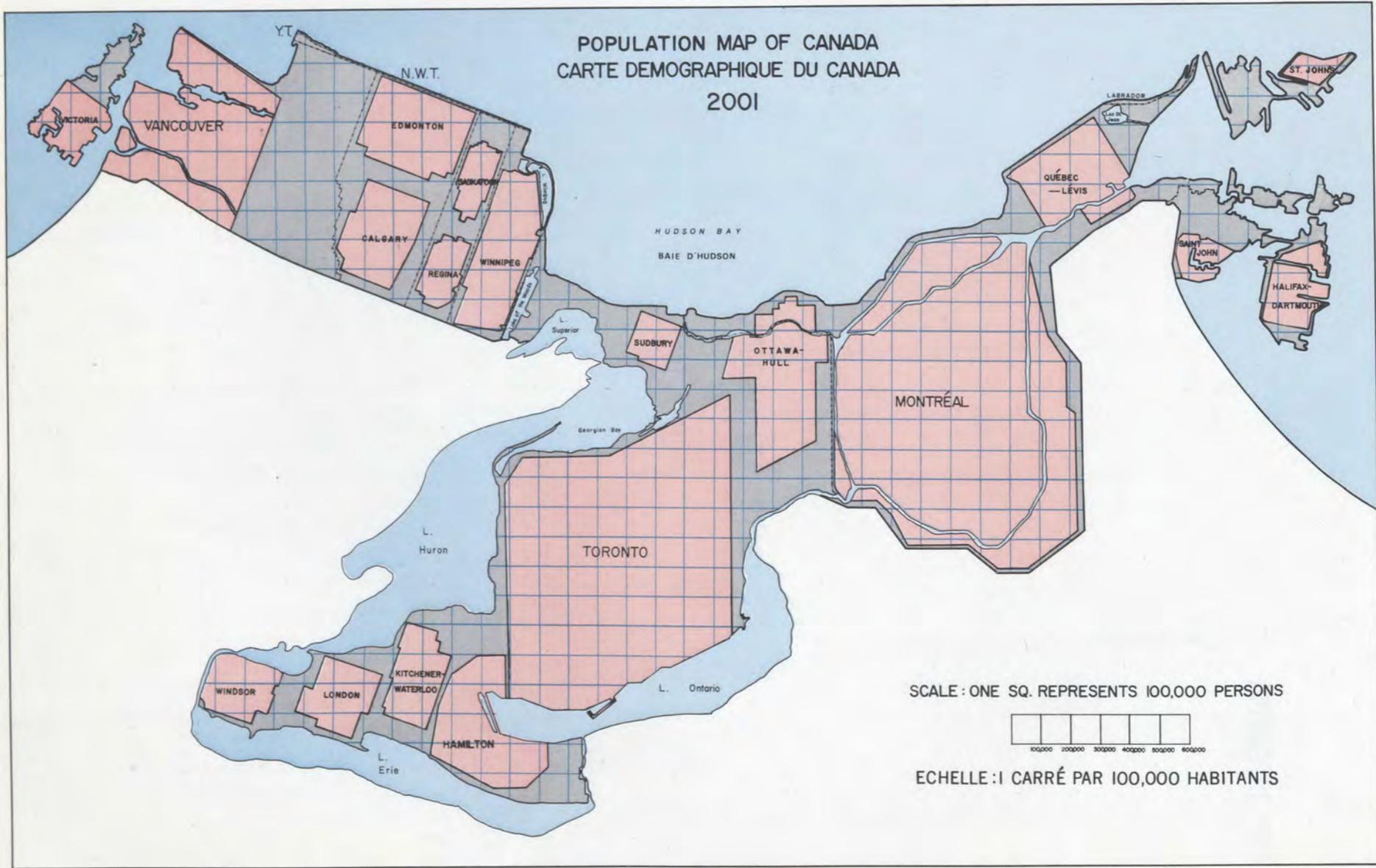


SCALE : ONE SQ. REPRESENTS 100,000 PERSONS



ECHELLE : 1 CARRÉ PAR 100,000 HABITANTS

POPULATION MAP OF CANADA  
 CARTE DEMOGRAPHIQUE DU CANADA  
 2001



SCALE : ONE SQ. REPRESENTS 100,000 PERSONS



ECHELLE : 1 CARRÉ PAR 100,000 HABITANTS

APPENDICE "B"

TABLEAUX STATISTIQUES



TABLEAU I

Population totale, urbaine et rurale, du Canada et des provinces, 1951-1971

	<i>P.-M.</i>	<i>T.-N.</i>	<i>Î.-P.-É.</i>	<i>N.-É.</i>	<i>N.-B.</i>	<i>QUE.</i>	<i>ONT.</i>	<i>PRAIRIES</i>	<i>MAN.</i>	<i>SASK.</i>	<i>ALTA.</i>	<i>C.-B.</i>	<i>CANADA</i>
1951 TOTALE	1,618,126	361,416	98,429	642,584	515,697	4,055,681	4,597,542	2,547,770	776,541	831,728	939,501	1,165,210	14,009,429
URBAINE	739,322	154,795	24,685	344,831	215,011	2,697,318	3,251,099	1,141,725	439,580	252,470	449,675	793,471	8,628,253
RURALE	878,804	206,621	73,744	297,753	300,686	1,358,363	1,346,443	1,406,045	336,961	579,258	489,826	371,739	5,381,176
1956 TOTALE	1,763,692	415,074	99,285	694,717	554,616	4,628,378	5,404,933	2,853,821	850,040	880,665	1,123,116	1,398,464	16,080,791
URBAINE	869,106	185,252	30,470	399,094	254,290	3,240,838	4,102,919	1,468,410	510,583	322,003	635,824	1,026,467	10,714,855
RURALE	894,586	229,822	68,815	295,623	300,326	1,387,540	1,302,014	1,385,411	339,457	558,662	487,292	371,997	5,365,936
1961 TOTALE	1,897,425	457,853	104,629	737,007	597,936	5,259,211	6,236,092	3,178,811	921,686	925,181	1,331,944	1,629,082	18,238,247
URBAINE	944,454	232,020	33,909	400,512	278,013	3,906,404	4,823,529	1,830,109	588,807	398,091	843,211	1,181,925	12,700,390
RURALE	952,971	225,833	70,720	336,495	319,923	1,352,807	1,412,563	1,348,702	332,879	527,090	488,733	447,157	5,537,857
1966 TOTALE	1,974,758	493,396	108,535	756,039	616,788	5,780,845	6,960,870	3,381,613	963,066	955,344	1,463,203	1,873,674	20,014,880
URBAINE	1,057,568	266,689	39,747	438,907	312,225	4,525,114	5,593,440	2,121,782	646,048	468,327	1,007,407	1,410,493	14,726,759
RURALE	917,190	226,707	68,788	317,132	304,563	1,255,731	1,367,430	1,259,831	317,018	497,017	455,796	463,181	5,288,121
1971 TOTALE	2,057,260	522,105	111,640	788,960	634,555	6,027,765	7,703,105	3,542,360	988,245	926,240	1,627,875	2,184,620	21,568,310
URBAINE	1,150,135	298,800	42,780	447,405	361,150	4,861,240	6,343,630	2,373,325	686,445	490,630	1,196,250	1,654,405	16,410,785
RURALE	907,130	223,305	68,860	341,555	273,410	1,166,520	1,359,475	1,169,030	301,800	435,610	431,620	530,215	5,157,525

Sources: 1951 - Recensement du Canada, Volume 1.

1956 - Recensement du Canada, Volume 1.

1961 - Recensement du Canada, Volume 1.1

1966 - Catalogue de Statistique Canada 92-608.

1971 - Catalogue de Statistique Canada 97-755.

TABLEAU II

Croissance de la population au Canada et dans les provinces de 1951 à 1971 (en pourcentage)

	POPULATION TOTALE		POPULATION URBAINE TOTALE		POPULATION RURALE TOTALE		POPULATION AGRICOLE RURALE TOTALE		POPULATION NON AGRICOLE RURALE TOTALE	
	Modifica- tion en %	Croissance annuelle moyenne	Modifica- tion en %	Croissance annuelle moyenne	Modifica- tion en %	Croissance annuelle moyenne	Modifica- tion en %	Croissance annuelle moyenne	Modifica- tion en %	Croissance annuelle moyenne
Terre-Neuve	44.46	1.9	93.03	3.3	8.07	0.4	-70.72	-6.0	14.44	1.9
Île-du-Prince-Édouard	13.42	0.6	73.32	2.8	- 6.62	-0.3	-54.81	-4.0	76.86	2.9
Nouvelle-Écosse	22.78	1.0	29.75	1.3	14.71	0.7	-76.57	-7.0	69.86	2.7
Nouveau-Brunswick	23.05	1.0	67.97	2.6	- 9.07	-0.5	-82.46	-8.3	59.99	2.4
Québec	48.62	2.0	80.22	3.0	-14.12	-0.8	-60.19	-4.5	45.61	1.9
Ontario	67.55	2.6	95.12	3.4	0.97	0.0	-46.37	-3.1	48.99	2.0
Manitoba	27.26	1.2	56.16	2.3	-10.43	-0.5	-39.18	-2.5	39.88	1.7
Saskatchewan	11.36	0.5	94.33	3.4	-24.80	-1.4	-41.41	-2.6	11.77	0.6
Alberta	73.27	2.8	166.03	5.0	-11.90	-0.6	-30.57	-1.8	30.51	1.3
Colombie-Britannique	87.49	3.2	108.50	3.7	42.63	1.8	-33.11	-2.0	74.43	2.8
Canada	53.96	2.2	90.20	3.3	- 4.16	-0.2	-49.79	-3.4	54.21	2.2

Sources: 1951 - Recensement du Canada, Volume I.

1971 - Catalogue Statistique Canada 97-755.

TABLEAU III

Ventilation en pourcentage de la population: Canada et provinces - 1951, 1971

	<i>Population urbaine totale en % de la population totale</i>		<i>Population rurale totale en % de la population totale</i>		<i>Population rurale non agricole totale en % de la population rurale totale</i>		<i>Population agricole totale en % de la population rurale totale</i>		<i>Population urbaine totale plus population rurale non agricole totale en % de la population totale</i>		<i>Population agricole totale en % de la population totale</i>	
	1951	1971	1951	1971	1951	1971	1951	1971	1951	1971	1951	1971
Terre-Neuve	42.83	57.23	57.17	42.77	92.52	97.97	7.48	2.03	95.72	99.13	4.28	0.87
Île-du-Prince-Édouard	25.08	38.32	74.92	61.68	36.60	69.31	63.40	30.69	52.50	81.08	47.49	18.93
Nouvelle-Écosse	53.66	56.71	46.34	43.29	62.34	92.31	37.66	7.69	82.55	96.67	17.45	3.33
Nouveau-Brunswick	41.69	56.91	58.31	43.09	51.52	90.65	48.48	9.35	71.73	95.97	28.27	4.03
Québec	66.51	80.65	33.49	19.35	43.54	73.83	56.46	26.17	81.09	94.94	18.91	5.06
Ontario	70.71	82.35	29.29	17.65	49.64	73.25	50.36	26.75	85.25	95.28	14.75	4.72
Manitoba	56.61	69.46	43.39	30.54	36.36	56.79	63.64	43.21	72.39	86.80	27.61	13.20
Saskatchewan	30.35	52.97	69.65	47.03	31.24	46.43	68.76	53.57	52.11	74.81	47.89	25.19
Alberta	47.86	73.48	52.14	26.52	30.60	45.32	69.40	54.68	63.82	85.50	36.18	14.50
Colombie-Britannique	68.10	75.73	31.90	24.27	70.43	86.13	29.57	13.87	90.57	96.63	9.43	3.37
Canada	61.59	76.09	38.41	23.91	47.45	72.47	52.55	27.53	79.82	93.42	20.18	6.58

Sources: 1951 - Recensement du Canada, Volume 1.

1971 - Statistique Canada, Catalogue 97-755

TABLEAU IV

Migration et taux de migration: Régions du Canada, 1951-1972

Année	P.M.		T.-N.		N.-É.		N.-B.		Î.-P.-É.		QUÉ.		ONT.	
	MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION	
	Nette (000)	Taux %												
1951	-13.2	- 8.2	0.6	1.7	- 6.7	-10.4	-7.7	-14.9	0.6	6.1	- 0.1	-0.0	58.9	12.8
1952	0.9	0.5	3.6	9.6	- 1.2	- 1.8	-1.3	- 2.5	-0.2	- 2.0	29.6	7.1	115.4	24.1
1953	- 8.5	- 5.1	-1.0	- 2.6	- 2.2	- 3.3	-4.6	- 8.6	-0.7	- 6.9	3.5	0.8	72.4	14.7
1954	- 8.5	- 5.0	1.5	3.8	- 3.0	- 4.5	-5.1	- 9.4	-1.9	-18.8	21.4	4.9	85.7	16.8
1955	-11.2	- 6.5	0.0	0.0	- 3.0	- 4.4	-5.5	-10.1	-2.7	-27.0	28.5	6.3	56.8	10.8
1956	-10.8	- 6.1	-2.3	- 5.5	- 1.6	- 2.3	-4.3	- 7.8	-2.6	-26.2	13.1	2.8	46.6	8.6
1957	-16.7	- 9.4	-2.8	- 6.6	- 7.1	-10.1	-4.8	- 8.5	-2.0	-20.2	36.0	7.5	130.5	23.2
1958	-13.3	- 7.3	-3.9	- 9.0	- 5.2	- 7.3	-3.4	- 6.0	-0.8	- 8.0	29.8	6.1	82.5	14.2
1959	- 6.4	- 3.5	-2.6	- 5.9	- 2.6	- 3.6	-0.6	- 1.0	-0.6	- 5.9	14.8	2.9	43.1	7.2
1960	-14.4	- 7.7	-4.9	-10.9	- 5.0	- 6.9	-4.8	- 8.1	0.3	2.9	13.6	2.6	35.9	5.9
1961	- 8.2	- 4.3	-2.1	- 4.6	- 3.0	- 4.1	-2.8	- 4.7	-0.3	- 2.9	14.9	2.8	16.1	2.6
1962	-11.0	- 5.7	-2.5	- 5.3	- 4.5	- 6.0	-4.7	- 7.8	0.7	6.5	12.9	2.4	11.1	1.7
1963	-20.0	-10.3	-4.0	- 8.4	- 7.7	-10.3	-7.4	-12.2	-0.9	- 8.3	12.3	2.2	26.3	4.1
1964	-23.6	-12.1	-5.1	-10.6	- 8.6	-11.4	-9.0	-14.7	-0.9	- 8.3	9.1	1.6	47.9	7.2
1965	-24.7	-12.6	-6.5	-13.3	-10.3	-13.6	-6.2	-10.1	-1.7	-15.6	10.7	1.9	61.7	9.1
1966	-24.4	-12.4	-6.0	-12.2	- 9.5	-12.6	-7.1	-11.5	-1.8	-16.6	18.9	3.3	90.0	12.9
1967	-14.4	- 7.2	-5.0	-10.0	- 4.2	- 5.5	-4.6	- 7.4	-0.6	- 5.5	14.8	2.5	90.3	12.7
1968	- 5.0	- 2.5	-2.7	- 5.3	- 0.3	- 0.4	-2.0	- 3.2	0.0	0.0	4.7	0.8	64.1	8.8
1969	- 4.7	- 2.3	-1.8	- 3.5	0.9	1.2	-3.7	- 5.9	-0.1	- 0.9	0.2	0.0	51.2	6.9
1970	-17.4	- 9.5	-7.2	-13.9	- 0.4	- 0.5	-7.8	-12.4	-2.0	-18.2	-21.5	-3.6	90.5	12.0
1971	- 4.0	- 1.9	-4.2	- 8.0	- 1.0	- 1.3	0.6	0.9	0.6	5.4	-36.4	-6.0	72.3	9.4
1972	- 0.3	- 0.1	-0.1	- 0.2	- 1.7	- 2.1	1.1	1.7	0.3	2.7	-22.6	-3.7	59.9	7.6

(à suivre)

TABLEAU IV (suite)

## Migration et taux de migration: Régions du Canada, 1951-1972

Année	PRAIRIES		MAN.		SASK.		ALTA		C.-B.		CANADA	
	MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION		MIGRATION	
	Nette (000)	Taux %										
1951	-13.4	-5.3	- 4.2	- 5.4	-16.7	-20.1	7.5	8.0	12.4	10.6	45.1	3.2
1952	16.2	6.2	7.6	9.5	- 4.2	- 5.0	12.8	13.2	22.7	13.8	184.2	12.7
1953	15.0	5.6	3.0	3.7	1.6	1.9	16.4	16.2	24.5	19.6	106.4	7.2
1954	13.2	4.8	- 1.1	- 1.3	- 5.9	6.8	20.2	19.1	26.8	20.7	140.0	9.2
1955	- 5.2	-1.9	0.5	0.6	-13.6	-15.5	7.9	7.2	26.5	19.7	96.4	6.1
1956	-13.8	-4.8	- 4.2	- 4.9	-14.9	-16.9	5.3	4.7	34.5	24.7	71.2	4.4
1957	- 7.7	-2.6	- 3.0	- 3.5	-18.2	-20.7	13.5	11.6	59.8	40.4	200.5	12.1
1958	6.0	2.0	- 2.0	- 2.3	- 5.9	- 6.6	13.9	11.5	30.0	19.5	136.1	8.0
1959	13.3	4.4	1.4	1.6	- 1.4	- 1.5	13.3	10.7	3.8	2.4	68.5	3.9
1960	2.6	0.8	- 0.7	- 0.8	- 9.6	-10.5	12.9	10.0	9.1	5.7	47.7	2.7
1961	4.3	1.4	- 0.1	- 0.1	- 6.6	7.1	11.0	8.3	2.3	1.4	29.6	1.6
1962	- 5.7	-1.8	- 1.4	- 1.5	-11.7	-12.6	7.4	5.4	7.4	4.5	15.6	0.8
1963	-11.4	-3.5	- 2.2	- 2.3	-13.4	-14.4	4.2	3.0	15.5	9.1	22.5	1.2
1964	-13.0	-4.2	- 4.7	- 4.9	- 7.0	- 7.4	- 1.3	- 0.9	24.7	14.2	44.9	2.3
1965	-19.4	-5.5	- 7.5	- 7.8	- 6.5	- 6.8	- 5.4	- 3.7	32.7	18.2	58.6	3.0
1966	-28.3	-8.4	-13.1	-13.6	- 6.9	- 7.2	- 8.3	- 5.7	60.1	32.1	117.2	5.9
1967	-14.0	-4.1	- 9.8	-10.2	- 9.6	-10.0	5.4	3.6	54.5	28.0	130.9	6.4
1968	4.5	1.3	- 1.4	- 1.4	- 7.5	- 7.8	13.4	8.8	41.7	20.8	109.6	5.3
1969	0.4	0.1	- 1.8	- 1.8	-12.5	-13.0	14.7	9.4	39.6	19.2	87.4	4.2
1970	-17.8	-5.1	- 6.0	- 6.1	-26.4	-28.1	14.6	9.2	49.3	23.2	85.2	4.0
1971	-18.1	-5.1	- 5.4	- 5.5	-23.8	-25.7	11.1	6.8	37.1	17.0	53.9	2.5
1972	-18.8	-5.3	- 6.6	- 6.7	-18.3	-20.0	6.1	3.7	45.7	20.3	65.6	3.0

Source: D.B.S. Vital Statistics, Catalogue 84-202.

TABLEAU V

## Répartition des effectifs de main-d'oeuvre par groupes importants d'industries\*, 1931-61

<i>Industrie</i>	1931		1941		1951		1961	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>%</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>%</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>%</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>%</i>
Effectifs totaux main-d'oeuvre civile	3,917.6	100.0	4,196.0	100.0	5,214.9	100.0	6,342.3	100.0
Industries primaires	1,293.3	33.0	1,320.6	31.5	1,111.7	21.3	903.3	14.2
Agriculture	1,124.0	28.7	1,082.3	25.8	827.2	15.9	640.4	10.1
Industrie forestière et pêche	97.5	2.5	145.0	3.5	180.6	3.5	143.6	2.3
Mines	71.8	1.8	93.3	2.2	103.9	2.0	119.3	1.9
Industries secondaires	1,093.5	27.9	1,209.9	28.8	1,717.1	32.9	1,963.1	31.0
Fabrication	800.0	20.4	983.9	23.4	1,364.7	26.2	1,494.7	23.6
Construction	293.5	7.5	226.0	5.4	352.4	6.7	468.4	7.4
Industries tertiaires	1,530.4	39.1	1,657.4	39.5	2,328.8	44.7	3,344.1	52.7
Electricité, gaz et eau	28.1	0.7	25.9	0.6	62.0	1.2	70.5	1.1
Transports et communications	317.0	8.1	292.3	7.0	433.5	8.3	500.2	7.9
Commerce	395.6	10.1	468.4	11.2	711.3	13.6	931.8	14.7
Finances	93.1	2.4	90.4	2.2	144.2	2.8	229.7	3.6
Services, collectivités et entreprises	251.4	6.4	277.7	6.6	431.2	8.3	764.4	12.1
Services gouvernementaux	100.8	2.6	117.2	2.8	203.5	3.9	363.3	5.7
Services de loisirs	18.8	0.5	17.7	0.4	28.7	0.6	39.8	0.6
Services personnels	325.6	8.3	367.9	8.8	314.4	6.0	444.4	7.0
Industrie non indiquée	0.5	0.0	8.0	0.2	57.2	1.1	132.0	2.1

Source: Noah M. Meltz, Modifications de la répartition des professions dans les effectifs de main-d'oeuvre du Canada, 1931 - 1961 (Ottawa, 1965), Tableau A-5

\* Les chiffres de 1961 diffèrent entre les tableaux V et VI en raison de l'utilisation de bases différentes pour les calculer. Le tableau V utilise la répartition des effectifs de main-d'oeuvre et le tableau VI la répartition des personnes ayant un emploi. Les tendances historiques restent toutefois évidentes.

TABLEAU VI

Industrie: Personnes employées par industrie\*. En pourcentage.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Toutes industries</u>	<u>100.0</u>										
Industries primaires	14.2	13.5	12.9	12.4	12.0	10.8	9.47	10.1	9.65	9.23	9.1
Agriculture	11.2	10.6	10.2	9.5	8.7	7.7	7.07	7.2	6.87	6.48	6.3
Exploitation forestière	1.4	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	-	1.1	1.0	0.9	0.89
Pêche et chasse	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	2.4	0.3	0.3	0.25	0.27
Mines, carrières, puits pétrole	1.3	1.3	1.1	1.3	1.9	1.7	-	1.5	1.5	1.6	1.6
Industries secondaires	30.2	30.4	30.7	31.2	30.5	31.6	30.6	29.5	29.6	28.7	28.3
Fabrication	24.0	24.1	24.3	25.0	23.8	24.5	24.4	23.3	23.4	22.7	22.2
Construction	6.2	6.3	6.4	6.2	6.7	7.1	6.2	6.2	6.2	6.0	6.1
Industries tertiaires	55.5	56.1	56.4	56.4	57.4	57.6	59.9	60.3	60.77	62.0	62.6
Transports, communications et autres services publics	9.3	9.4	9.4	8.9	9.0	8.8	8.9	8.9	8.9	8.8	8.7
Commerce	16.9	16.9	16.7	16.7	16.7	16.2	16.6	16.7	16.6	16.7	16.5
Finances, assurances et biens immobiliers	3.9	4.0	4.0	4.0	4.1	4.2	4.3	4.3	4.5	4.6	4.8
Services aux collectivités, aux entreprises et aux personnes	19.5	20.0	20.5	21.0	21.7	22.8	24.1	24.3	24.6	25.7	26.2
Administration et défense publiques	5.9	5.8	5.8	5.7	5.9	5.6	6.0	6.1	6.1	6.2	6.4

Source: Tableau spécial du Canada pour 12 mois - moyenne, Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada, 9712-503

\* Voir tableau V

TABLEAU VII

Personnes employées par profession, en pourcentage.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<i>Toutes professions</i>	<u>100.0</u>										
Travailleurs intellectuels	39.8	40.5	40.4	40.6	41.1	42.4	42.6	43.9	44.5	45.5	46.1
Gestion	9.2	9.3	9.2	9.2	9.3	9.2	9.4	9.5	9.6	10.0	9.8
Professions libérales & techniques	9.9	10.6	10.6	10.6	11.4	12.7	12.4	13.0	13.3	13.6	14.1
Employés de bureau	13.3	13.3	13.4	13.4	13.4	13.9	14.0	14.6	14.8	14.8	15.1
Personnel de vente	7.4	7.3	7.2	7.4	7.0	6.6	6.8	6.8	6.8	7.1	7.1
Travailleurs manuels	29.2	29.5	29.7	29.5	30.1	31.2	30.4	29.4	29.6	29.1	28.4
Manoeuvres et ouvriers non qualifiés	5.0	4.8	4.8	4.9	4.9	4.7	4.3	4.1	4.1	4.0	4.3
Artisans, travailleurs à la production, transformation et activités connexes	24.2	24.7	24.9	24.6	25.2	26.5	26.1	25.3	25.5	25.1	24.1
Industries primaires	13.5	11.5	12.2	11.6	10.9	9.8	9.5	9.1	8.5	8.1	7.8
Agriculteurs et ouvriers agricoles	11.3	10.6	10.3	9.6	8.7	7.8	7.6	7.3	6.9	6.5	6.3
Bûcherons et activités connexes	1.4	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5
Pêcheurs, trappeurs et chasseurs	-	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Mineurs, carriers et activités connexes	0.8	0.7	0.6	0.7	1.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Transports et communications	6.7	6.5	6.4	6.4	6.3	5.6	5.6	5.5	5.3	5.3	5.3
Services et loisirs	10.9	10.9	11.1	10.6	11.5	11.0	11.8	12.0	12.0	12.3	12.3

Source: Tableau spécial du Canada pour 12 mois - moyenne, Division des enquêtes spéciales, Bureau des Statistiques, Statistique Canada, 9712-503.

APPENDICE "C"

COMPOSITION DU CONSEIL  
CANADIEN DE  
L'AMÉNAGEMENT RURAL



MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT:	M. W.A. Jenkins
VICE-PRÉSIDENT:	Professeur Jane A. Abramson
ADMINISTRATEURS:	Mlle Helen C. Abell
	M. Gavin Henderson
	M. Marcel Daneau
	M. Donald Snowden
	M. Norman H. Morse

SECRETARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL:	M. Gerald Steele
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT:	M. M. Jalaluddin
AGENT DE RECHERCHES:	M. Peter C. Jacobs
AGENT D'ADMINISTRATION:	Mme Laurette T. Dion

ORGANISATIONS MEMBRES

ABELL, Mlle Helen C.,  
National Council of Women of Canada

ATKINSON, M. Roy,  
Président,  
Union nationale des agriculteurs

BAETZ, M. Reuben,  
Directeur général,  
Conseil canadien du développement social

BARBIN, M. Gérard,  
Directeur général,  
Institut coopératif Desjardins

CARTER, M. T.R.,  
Gérant,  
Canadian Water Resources Association

CLARK, Mme C.E.,  
Canadian Association in Support of the Native Peoples

CRYDERMAN, M. Fenton,  
Union coopérative du Canada

FULTON, Mme Marion,  
Présidente honoraire,  
Federated Women's Institutes of Canada

HENDERSON, M. Gavin,  
Directeur général,  
Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada

HODGE, M. Gordon,  
Directeur général,  
Canadian Association for Adult Education

JENKINS, M. W.A.,  
Conseil économique des provinces de l'Atlantique

LAFORÉST, M. René,  
Membre,  
Institut canadien d'éducation des adultes

LÉGARÉ, M. F.X.,  
Directeur régional,  
Confédération des syndicats nationaux

LOVE, M. D.V.,  
Association forestière canadienne

MACEACHERN, M. Gordon A.,  
Président,  
Conseil de la recherche en économie agricole du Canada

MUNRO, M. Charles G.,  
Président,  
Fédération canadienne de l'agriculture

NEAL, M. W. Scott,  
Chambre de commerce du Canada

NOUSIAINEN, M. Seppo,  
Directeur adjoint à la recherche,  
Congrès du travail du Canada

O'BRIEN, M. C. Gordon,  
Conseil canadien des pêcheries

WILSON, M. M.R.,  
Fédération canadienne de la faune

L'Union des producteurs agricoles,  
(PAS DE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)

MEMBRES À TITRE PERSONNEL

ABRAMSON, Professeur Jane A.,  
Présidente,  
Programme de l'éducation permanente,  
Collège d'éducation,  
Université de Saskatchewan

BREWIS, M. T.N.,  
Directeur,  
École de Commerce,  
Université Carleton

DANEAU, M. Marcel,  
Vice-recteur,  
Université Laval

DEITER, M. Walter P.,  
Regina (Saskatchewan)

KIRK, M. David,  
Secrétaire général,  
Fédération canadienne de l'agriculture

MACNEIL, Monseigneur J.N.,  
Archevêque d'Edmonton

MORSE, M. Norman H.,  
Directeur,  
Projet de recherche sur les pêcheries,  
Département de l'économie,  
Université Dalhousie

RICHARDS, M. N.R.,  
Département des ressources et des sciences de la terre,  
Université de Guelph

SNOWDEN, M. Donald,  
Directeur du service de l'éducation permanente,  
Memorial University de Terre-Neuve

APPENDICE "D"

ÉTUDES EFFECTUÉES PAR  
LE CONSEIL CANADIEN  
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL



ÉTUDES EFFECTUÉES PAR  
LE CONSEIL CANADIEN D'AMÉNAGEMENT RURAL

1. Premier rapport et exposé, Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1967.
2. Deuxième rapport et exposé - Quelques problèmes majeurs que pose l'aménagement régional, Imprimeur de la Reine, Ottawa, septembre 1968.
3. Troisième rapport et exposé - Le Canada rural 1970: perspectives et problèmes, Information Canada, Ottawa, 1970.
4. Quatrième rapport et exposé - Vers une stratégie de développement pour le Canada, Information Canada, Ottawa, 1972.
5. Le développement rural au Canada, William M. Nicholls, étude spéciale n°1, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967.
6. L'ARDA: une expérience de planification du développement, James N. McCorie, étude spéciale n°2, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969.
- \* 7. Rapport du Séminaire tenu au Geneva Park, Orillia (Ontario) - (des discussions publiques sur les problèmes de développement rural), Ottawa, 1969.
- \* 8. Étude sur la participation et la planification régionales, Guy Bourassa, CCAR, 1969.
- \* 9. Mémoire soumis par le Conseil canadien de l'aménagement rural au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, Ottawa, 1970.
- \* 10. Exposé présenté par le Conseil canadien de l'aménagement rural au congrès de l'agriculture canadienne, Ottawa, 1970.
- \* 11. Mémoire présenté par le CCAR lors de l'audition publique sur le parc national de Fundy, 1970.

- \*\* 12. Pauvreté, régions et évolution - Recueil d'essais et compte rendu de la conférence de Winnipeg de 1970 sur des questions de politique de développement rural et régional - Patronné conjointement par le CCAR et l'Association canadienne d'économie, 1974.
- \* 13. La réinstallation des agglomérations de pêcheurs à Terre-Neuve, Parzival Copes, CCAR, 1972.
- \*\* 14. Les associations de développement locales au Canada - Étude spéciale du CCAR, 1974.
- \* 15. Les associations de développement communautaires à Terre-Neuve, Bernard Brown, CCAR, 1972.
- \* 16. Le développement et les communications: l'approche canadienne, Hawley Black, CCAR, 1972.
- \* 17. Rapport sur l'assemblée commune du CCAR et des agents des ressources et dirigeants locaux de la province du Nouveau-Brunswick, à Moncton.
- \* 18. Rapport sur l'assemblée commune du CCAR et des agents des ressources et dirigeants locaux de la province du Manitoba, à Winnipeg.
- \*\* 19. Tourisme et loisirs de plein air - Incidence sur l'aménagement rural.
- \*\* 20. Politiques et programmes de main-d'oeuvre dans le Canada rural.

OBSERVATION:

- \* Études disponibles sur demande
- \*\* A paraître au cours de 1974.